

LA COMMISSION POPULAIRE D'OTTAWA

CE QUE NOUS AVONS FAIT.
CE QUE NOUS AVONS APPRIS.



JUILLET 2023

La Commission populaire d'Ottawa est une initiative à base populaire visant à promouvoir la guérison et la justice au lendemain de l'occupation par le convoi de la région d'Ottawa-Gatineau en 2022. La CPO est un programme du Centre de santé communautaire du centre-ville.



Table des matières

[Sommaire exécutif](#)

[Introduction](#)

[Aperçu et contexte](#)

[Genèse](#)

[Gouvernance](#)

[Participation de la communauté](#)

[Commissaires](#)

[Audiences](#)

[Logistiques](#)

[Plans de sécurité](#)

[Consultations communautaires](#)

[Rapports](#)

[Défense des intérêts](#)

[Sensibilisation et marketing](#)

[Administration](#)

[Financement et collecte de fonds](#)

[Évaluation](#)

[Documentation](#)

[Conclusion](#)

Annexes

[Échéanciers et jalons](#)

A [Mandat du Comité organisateur](#)

B.i [Rôle et sélection des commissaires](#)

B.ii [Profil des commissaires](#)

B.iii [Modèle de lettre d'intention avec les commissaires](#)

C [Plan de sécurité](#)

D [Métriques des médias sociaux](#)

E [Aperçu des recettes et des débours](#)

F [Principaux indicateurs](#)

Juillet 2023

La Commission populaire d'Ottawa est une initiative à base populaire visant à promouvoir la guérison et la justice au lendemain de l'occupation par le convoi de la région d'Ottawa-Gatineau en 2022. La CPO est un programme du Centre de santé communautaire du centre-ville.

Ce rapport a été rédigé par Robert Fox, co-président du Comité organisateur de la CPO, avec la participation de Gaëlle Muderri, Alex Neve et d'autres. Les opinions exprimées sont généralement celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de santé communautaire du centre-ville.

Sommaire exécutif

La Commission populaire d'Ottawa (CPO) a été un élément important de la réaction de la communauté aux perturbations et au traumatisme causés par l'occupation d'Ottawa-Gatineau par le convoi en 2022.

La CPO a été la première grande enquête citoyenne canadienne de l'ère numérique, avec pour objectif de montrer qui était le plus touché, comment il l'a été et comment les gouvernements ont manqué à leur devoir lorsqu'il s'agit de faire face à la violence, à la haine et aux violations des droits de la personne qui ont accompagné les manifestations du convoi.

L'occupation a aggravé une dynamique politique déjà polarisée, la COVID a bouleversé les normes d'organisation traditionnelles et la CPO disposait de peu de modèles. Le processus de co-création de la CPO fut donc progressif et l'identification de mesures ou d'indicateurs pour les intrants, les résultats ou l'impact s'est avérée difficile.

C'est un groupe extraordinaire, largement représentatif de la communauté, qui a façonné ce processus. Des bénévoles dotés de compétences, d'expérience et de relations, en mesure de consacrer beaucoup de temps et de talent, ont joué un rôle primordial dans sa réussite, tout comme l'a fait un personnel compétent, polyvalent et dévoué.

La crédibilité et l'indépendance des commissaires étaient essentielles, tout comme leur diversité et leur empathie évidente. Leur cohésion et leur esprit de coopération ont été un plus.

Les audiences publiques, en personne et en ligne, ont permis aux membres de la communauté de raconter leur histoire. Des consultations avec des communautés ciblées, co-organisées par des chefs de file de confiance, ont créé des espaces sûrs pour que les plus vulnérables puissent partager leurs expériences. Les participants se sont sentis validés, ce qui a contribué à leur guérison.

Compte tenu des préoccupations en matière de sécurité et de la COVID, des efforts particuliers ont été déployés pour assurer la sûreté du public, protéger les identités et créer des espaces d'engagement tenant compte des traumatismes. Du counseling et un soutien ont été mis à disposition de ceux qui se sont manifestés. Des accommodements ont été faits pour pourvoir aux besoins spéciaux.

Malgré tous les efforts déployés, la sensibilisation des communautés marginalisées et racisées, dont l'expérience quotidienne de discrimination et de harcèlement de la part des forces de l'ordre et d'autres n'a fait que s'intensifier pendant l'occupation, n'a pas été à la hauteur. Les risques accrus qu'elles courent en se manifestant, allié aux exigences extraordinaires imposées

à leurs organisations et à leurs dirigeants pour représenter leurs communautés et faire face aux crises quotidiennes auxquelles elles sont confrontées, ont fait qu'il leur a été difficile de s'engager auprès de la CPO.

Les rapports de la CPO ont documenté les expériences des résidents, amplifié leurs voix et défendu leurs demandes de mesures correctives. Il y était également proposé un cadre analytique et un prisme des droits de la personne, reliant l'expérience personnelle aux défaillances systémiques et aux solutions. Les commentaires des dirigeants communautaires ont permis de formuler des recommandations plus ciblées, concrètes et limitées dans le temps.

Le site Web de la CPO, les messages sur les réseaux sociaux, un calendrier interactif et d'autres moyens de sensibilisation numérique ont complété la couverture médiatique et d'autres voies d'engagement. Tous les documents publics étaient numériques et disponibles en anglais et en français, ce qui a facilité l'accès tout en réduisant les coûts et le gaspillage.

Des plans ambitieux ont souvent dû être revus à la baisse en raison de délais serrés, de capacités limitées et de contraintes de financement. Par exemple, nous n'avons pas pu concrétiser notre vision d'un corps de journalistes citoyens qui se rendraient dans la communauté pour recueillir les témoignages des résidents, des travailleurs et des propriétaires d'entreprises qui ne se présenteraient probablement pas aux audiences.

La CPO se voyait comme un canal pour la communauté plutôt qu'un protagoniste politique. Elle s'est réunie pour entendre les histoires de la communauté et amplifier sa voix, sans pour autant supplanter la représentation et les organisations de la communauté. La CPO a convoqué un groupe de parties prenantes des quartiers urbains afin de rassembler les associations communautaires, les agences et les alliés du centre-ville, à qui incombent la responsabilité et la légitimité permanentes de préconiser le changement. Cela dit, l'une des lacunes du processus de la CPO a été que la production de ses rapports a consommé son temps et son débit, ce qui l'a empêché de planifier et de mettre à exécution une stratégie de défense des intérêts sur plusieurs fronts pour assurer le suivi de ses recommandations.

Bien que la CPO ait attiré des dons de fondations et de syndicats, sa nature et sa nouveauté ont limité sa capacité à collecter des fonds auprès d'entreprises, de fonds familiaux et de donateurs, dont certains la considéraient comme trop politique, surtout au cours d'une année d'élections municipales.

Le Centre de santé communautaire du centre-ville a joué un rôle essentiel dans le succès de la CPO. Le soutien de la directrice générale et du conseil d'administration a été déterminant. Mais, le soutien du CSCC en matière de politiques, de programmes, d'administration et

d'infrastructure l'a été tout autant. Ce dernier a offert une aide financière dès le début et a comblé le manque important de fonds pour assurer l'achèvement de ce projet.

La CPO a comblé un vide, offrant un exutoire dont la plupart des membres de la communauté ne savaient pas encore qu'ils avaient besoin, un espace pour se réunir, partager leurs histoires, nommer ceux qui les ont laissé tomber, recommander des mesures correctives et entamer le processus de guérison en reconstituant la communauté. Il est trop tôt pour juger de l'impact de la CPO. Mais, il n'est pas trop tôt pour réfléchir à la manière dont nous pourrions tirer des leçons de son expérience et nous en inspirer.

La Commission populaire d'Ottawa

Ce que nous avons fait. Ce que nous avons appris.

Ce rapport relate l'expérience de l'organisation de la Commission populaire d'Ottawa sur l'occupation par le convoi (CPO). L'objectif consiste à résumer notre structure et nos méthodes de travail afin d'aider ceux qui veulent en savoir plus sur notre approche et, surtout, ceux qui souhaitent organiser une commission populaire ou une initiative similaire dans leur communauté.

Les commissions populaires ne sont pas choses nouvelles. Mais, cela fait un certain temps qu'une commission populaire n'a été organisée au Canada. À la fin des années 1970, la Commission populaire sur l'alimentation s'est penchée sur le système alimentaire, examinant les questions liées à la production, à la transformation et à la marchandisation des aliments, ainsi que leur impact sur les agriculteurs, les pêcheurs, les consommateurs, les travailleurs et la population des pays de l'hémisphère Sud. Des enquêtes citoyennes ont également porté sur le chômage à Terre-Neuve-et-Labrador, le comportement de la police lors des manifestations du G20 à Ottawa (2002) et les mesures de sécurité en matière d'immigration (2006).

La CPO a été la première commission populaire au Canada à l'ère numérique, menée à une époque de polarisation accrue, alors que la pandémie de COVID continuait d'affecter la façon dont les gens s'organisent. Il faudra peut-être attendre des années avant d'être en mesure d'évaluer l'impact de la CPO. Mais, dans l'immédiat, on peut tirer des leçons susceptibles de servir à d'autres personnes qui envisagent le potentiel des commissions populaires comme moyen de rassembler les communautés pour s'attaquer à des questions difficiles.

La confiance du public dans les processus de consultation menés par les gouvernements est de plus en plus mise à l'épreuve, et ce pour de bonnes raisons. Les possibilités de participation de la population à ces enquêtes et examens, souvent par le biais de portails en ligne, sont perçues comme superficielles et pro forma. Ni les universités ni les entreprises ne peuvent combler ce vide de manière crédible. En revanche, les commissions populaires peuvent jouer un rôle important en organisant des conversations communautaires, en faisant ressortir les dynamiques de pouvoir sous-jacentes et en formulant des recommandations positives et proactives pour traiter d'enjeux brûlants tels que l'itinérance et les campements, le chaos climatique et la transition juste, la sécurité et le bien-être des communautés ou la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones. De telles actions citoyennes créent un espace important pour que les personnes directement touchées par les événements puissent partager leur histoire, une dynamique importante dans notre expérience humaine.

Aperçu et contexte

La Commission populaire d'Ottawa est une initiative communautaire non partisane visant à exprimer l'expérience et les préoccupations de la communauté ainsi qu'à formuler des recommandations d'action au lendemain de l'occupation d'Ottawa par le convoi en 2022.

Les résidents locaux ont été traumatisés par les trois semaines et demie de siège du centre-ville et des quartiers avoisinants. Ils cherchaient un lieu pour partager et aborder ce traumatisme et leurs pertes, mais aussi pour demander des comptes à ceux qui n'ont pas réussi à mettre fin à l'occupation et à protéger la santé et la sécurité publiques.

Les enquêtes officielles menées aux paliers local et fédéral étaient limitées dans leur portée et leur ambition. Elles ne permettaient pas de croire qu'un examen approfondi et indépendant aurait lieu, ni que la voix des résidents serait entendue.

La CPO a contribué à combler ce vide. Son objectif était de reconstruire et de renouveler notre communauté, d'inspirer l'espoir et la guérison, d'entendre les membres de la communauté concernés, d'identifier les problèmes sous-jacents et les solutions systémiques, de faire pression sur les autorités pour qu'elles prennent des mesures correctives et de promouvoir des avantages durables.

Genèse

L'idée d'une commission populaire au lendemain de l'occupation par le convoi a été lancée par Ken Rubin, défenseur de la liberté d'information et militant communautaire. Il était préoccupé par le fait que tous les paliers de gouvernement avaient gravement manqué à leurs obligations envers les résidents locaux. Selon lui, il était important, voire essentiel, que la communauté se mobilise pour lancer une enquête citoyenne afin d'assurer un examen et une responsabilisation.

Fort de son expérience avec la Commission populaire sur l'alimentation, Ken était conscient du pouvoir qu'ont les gens qui se présentent pour partager leur histoire dans le cadre d'un forum public. Il a compris que le fait d'offrir leur témoignage et leurs recommandations entourant la réparation pouvait être une source de validation et de guérison pour beaucoup de ceux qui s'étaient sentis isolés et ignorés pendant l'occupation, des dommages collatéraux dans une bataille qui n'était pas la leur. Il savait que les enquêtes menées par le gouvernement, pour des raisons partisans ou bureaucratiques, avaient peu de chances de répondre aux principales préoccupations des résidents.

En s'adressant à toute une gamme de dirigeants et de militants communautaires de divers horizons et politiques, un noyau de citoyens concernés s'est rapidement réuni pour constituer un groupe organisateur qui a ensuite développé le concept et qui a été le fer de lance de sa mise en œuvre. Ce groupe comprenait des gens directement touchés par l'occupation, des personnes actives au sein d'organisations et d'agences communautaires, des dirigeants autochtones, syndicaux et d'entreprises ainsi que des individus versés en matière de participation citoyenne et de développement organisationnel, de journalisme et de communications, de diversité, d'équité et d'inclusion, de gouvernance et de collecte de fonds.

Ces efforts ont été considérablement étayés par l'engagement et le soutien du Centre de santé communautaire du centre-ville (CSCC), qui a pris la CPO en tant qu'une de ses initiatives, mettant à disposition des ressources et des services administratifs, mais surtout en contribuant à la légitimité et à l'établissement de liens avec la communauté.

Gouvernance

En l'espace d'un an, le nom du groupe chargé de la direction et de l'orientation de la CPO est passé de Groupe organisateur à Comité directeur puis à Comité consultatif. Mais, son mandat et sa composition sont demeurés relativement cohérents. Aux fins du présent rapport, nous désignerons systématiquement l'équipe de direction par le terme Comité organisateur.

Le mandat du Comité organisateur consistait à superviser le travail de la CPO, à confirmer l'orientation, la stratégie, les objectifs et les échéanciers, puis à rendre compte à la communauté de la réussite de la mise en œuvre du projet [voir l'annexe A]. Ce groupe relevait du Conseil d'administration du CSCC par l'intermédiaire de sa directrice générale, qui siégeait au Comité organisateur en tant que membre *d'office*.

Les responsabilités comprenaient la mise au point d'un plan d'action avec des buts et des objectifs, des échéanciers et des résultats attendus, ainsi qu'un budget et un plan de financement; la confirmation du mandat et la nomination des commissaires; l'approbation d'un plan de sensibilisation et d'audiences publiques; la supervision de la collecte de fonds, de la dotation en personnel et des débours; l'obtention d'une organisation commanditaire; la promotion de relations positives avec les parties prenantes et l'établissement de rapports à la communauté sur les progrès et les résultats.

Le Comité organisateur était constitué d'une douzaine de membres, dont huit ou plus étaient présents à la plupart des réunions. Les membres ont apporté un mélange d'antécédents, de perspectives, de compétences et d'expérience, assurant ainsi la diversité et les liens avec les différents éléments de la communauté. Les membres *d'office* comprenaient la directrice

générale du CSCC et un représentant de la Fondation communautaire d'Ottawa. Le coordonnateur du projet était également présent.

Le Comité organisateur fonctionnait par consensus, garantissant l'appropriation collective des décisions. Au début, il s'est réuni toutes les deux semaines, puis toutes les trois semaines et enfin tous les mois à mesure que le personnel était embauché et que le rôle du Comité passait de la planification et de la prise de décision à la contribution et à la supervision.

Les coprésidents communiquaient régulièrement, anticipant les problèmes et assurant le suivi des décisions. Des groupes ad hoc se sont constitués autour de certaines tâches, telles que le recrutement des commissaires. Deux comités se sont réunis régulièrement, à savoir l'équipe de communications qui a fourni des conseils et un soutien en matière de messages et de relations avec les médias, et le Comité de collecte de fonds.

Participation de la communauté

La CPO est née de la communauté et a été dirigée par celle-ci. Pour qu'elle ait un impact et entraîne des changements d'attitudes, de politiques et de pratiques, il était important que la collectivité s'approprie le processus et les résultats.

À chaque étape de son développement, des efforts ont été déployés pour que la communauté sache qui nous étions, ce que nous faisons et pourquoi et qu'elle sache que sa contribution était la bienvenue, et comment la fournir.

Fortes des contacts et de la crédibilité des membres du Comité organisateur, considérablement renforcées par le profil et les programmes du CSCC, la CPO s'est adressée aux dirigeants et aux membres de la communauté issus d'associations, d'agences, de groupes professionnels, de syndicats, d'entreprises, de groupes en quête d'équité et d'autres, pour leur fournir des informations et promouvoir leur participation. À l'aide du site Web de la CPO et des réseaux sociaux, des mises à jour régulières sur le processus, les échéanciers, les audiences et les rapports ont été largement diffusées. Les apports et les commentaires ont été encouragés et facilités.

La CPO a également convoqué un Groupe de parties prenantes des quartiers urbains, constitué principalement de représentants d'associations de quartier et d'organismes communautaires touchés, mais ouvert aux dirigeants des communautés professionnelles, des groupes d'affaires et des syndicats, ainsi qu'aux organisations représentant divers groupes, en particulier ceux qui sont confrontés à la haine, à la discrimination et à la marginalisation. Le GPPQU s'est réuni mensuellement pendant un an, offrant conseils et soutien au Comité organisateur et

contribuant à ancrer le travail de la CPO dans les réalités et les priorités de la communauté, tout en développant un sens plus profond de la cause commune et un programme d'action partagé.

Dès le début, des réunions ont été organisées avec le réseau d'organismes communautaires qui s'occupent de personnes directement touchées par l'occupation. Il s'agissait notamment de centres de santé et de ressources communautaires et d'organisations travaillant avec les personnes âgées, les sans-abris, les femmes en quête de sécurité, les jeunes de la rue, les personnes en situation de handicap, les communautés racisées et stigmatisées, etc. Ces contacts ont contribué à éclairer le processus et les conclusions de la CPO. Ils ont également ouvert la voie à des personnes issues de populations vulnérables, qui ont pu se présenter à la CPO pour faire valoir leur point de vue et s'assurer d'un soutien ultérieur.

La CPO se tenant sur le territoire non cédé et non abandonné des Algonquins Anishnaabeg, il était prévu de réunir un Cercle d'aînés autochtones qui offriraient leurs conseils et leur soutien afin de veiller à ce que la Commission fonctionne de manière appropriée, dans le respect de ceux dont nous occupons les terres et en incluant les Premières nations, les Inuits et les Métis.

Même si les dirigeants autochtones ont apporté une contribution importante et précieuse à des moments critiques du processus de la CPO, la vision du Cercle autochtone ne s'est jamais concrétisée, en partie parce que ceux qui auraient pu y participer étaient eux-mêmes trop occupés à traiter d'autres questions urgentes. Il en va de même en ce qui concerne les dirigeants de plusieurs autres groupes dont la CPO avait sollicité l'attention et l'engagement.

Bien que le mandat de la CPO soit né d'une crise aiguë, à savoir l'occupation par le convoi du centre-ville d'Ottawa, bon nombre des personnes les plus touchées sont quotidiennement confrontées à une crise permanente et les dirigeants de ces communautés sont surchargés et manquent de ressources. Ils luttent pour faire avancer leurs priorités organisationnelles et les intérêts de leur collectivité. Ils doivent donc concentrer leurs énergies. Ils font face à des demandes écrasantes pour représenter leur communauté et être présents à toutes les tables, en ne constatant que très peu de retour sur cet investissement. Ils sont donc sceptiques quant à l'existence d'un énième espace pour ce qui est trop souvent une consultation cooptée. En conséquence, les dirigeants sont tendus et méfiants. Bien que la CPO et sa mission aient suscité un intérêt et un soutien, il fut difficile d'obtenir et de maintenir le temps et l'attention des dirigeants des communautés autochtones, noires, 2SLGBTQIA+ et d'autres qui sont assiégées en permanence. Sans leurs encouragements et conseils, il s'est avéré encore plus difficile d'atteindre et de faire participer les membres des communautés qu'ils représentent.

La sensibilisation des travailleurs par le biais des syndicats et des propriétaires d'entreprises par l'entremise des ZAC et d'autres réseaux a également été moins productive que prévu. Cela reflète en partie le même problème que celui mentionné ci-dessus, soit des dirigeants trop sollicités et des membres en difficulté. Une dimension supplémentaire est apparue en raison de la nature contestée de l'occupation par le convoi et de la COVID. Parmi les syndicats et les propriétaires d'entreprise, les avis divergent sur les mandats liés à la COVID. Même si beaucoup ont salué la CPO et l'accent mis sur l'impact de l'occupation, ils étaient réticents à l'idée de prendre parti, d'attiser les divisions ou de déclencher des boycotts de la part des consommateurs.

L'élection municipale est un autre facteur qui a eu un impact sur l'engagement public auprès de la CPO. L'occupation par le convoi a eu lieu en février. L'élection municipale s'est déroulée en octobre. Les audiences de la CPO ont commencé en septembre et se sont poursuivies jusqu'en décembre. [Il y a aussi eu une élection provinciale en juin.] Bien que la CPO soit non partisane, il ne fait aucun doute que son travail était également politique, certains accueillant favorablement l'examen approfondi de la réaction de la ville tandis que d'autres étaient impatients de tourner la page. Cela a eu un effet dissuasif sur quelques-uns d'entre eux, décourageant leur participation. Il se peut que l'attention médiatique ait été limitée ou faussée, freinant ainsi l'engagement.

On peut aussi dire que les enquêtes officielles menées par le gouvernement, en particulier celle de la Commission sur l'état d'urgence mandatée par la loi et présidée par le juge Rouleau, ont suscité une grande attention médiatique et ont pu éclipser la CPO et réduire la participation de la population.

Les commissaires

Les commissaires sont la face publique de l'enquête et il est donc important qu'ils soient respectés, compétents et empathiques. Outre leur temps, leurs compétences et leurs efforts, ils apportent crédibilité et sagesse, des éléments essentiels à la réussite de l'enquête.

Il est important que les commissaires représentent la diversité de la communauté et qu'ils soient perçus comme ouverts et équitables. Si le personnel ou les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'organisation de la sensibilisation et des audiences, les commissaires doivent être en mesure de créer un espace sûr et productif pour que les gens se présentent et partagent leurs expériences et leurs points de vue.

Les commissaires sont indépendants du Comité organisateur et de l'organisme parrain et leur indépendance doit être respectée.

Après une discussion sur le rôle et les responsabilités des commissaires, un processus de recrutement et de sélection a été confirmé [voir l'annexe B.i] et un « profil de poste » a été élaboré [voir l'annexe B.ii].

Les membres du Comité organisateur ont été invités à identifier des candidats potentiels. Une courte biographie a été rédigée pour chaque candidat. Des dirigeants communautaires, des universitaires, d'anciens juges, des aînés autochtones et des artisans du changement ont été identifiés comme candidats potentiels. Des précautions ont été prises pour assurer la diversité de genre, de race, d'âge, de religion, de capacités et d'origine.

Les candidats potentiels ont ensuite été approchés pour jauger leur intérêt et leur disponibilité. Le profil a été partagé pour clarifier les rôles et les attentes. Le processus de confirmation a été itératif car le Comité de sélection recherchait la diversité et l'équilibre au sein du panel, une décision concernant l'un d'entre eux ayant un impact sur le classement des autres candidats potentiels.

Le Comité organisateur a ensuite confirmé la recommandation du Comité de sélection et un protocole d'entente a été rédigé pour clarifier les responsabilités des commissaires, du Comité organisateur et de l'organisme parrain. Le PE confirme l'indépendance des commissaires, décrit leurs tâches, garantit le soutien de leurs efforts, fixe les honoraires et aborde les questions de sécurité et autres préoccupations [voir l'annexe B.iii].

La CPO a nommé un panel de trois commissaires, qu'elle a ensuite élargi à quatre. Le plus souvent, trois commissaires assistaient à chaque audience. Mais, il y en a eu avec les quatre commissaires et quelques-unes avec seulement deux d'entre eux. Le partage des tâches a créé une dynamique plus accueillante et plus inclusive et a favorisé un plus large éventail de questions de suivi. Les biographies de chaque commissaire sont disponibles [ici](#).

Les commissaires se sont réunis indépendamment pour confirmer les méthodes de travail, coordonner les horaires, examiner les questions et les preuves, rédiger leurs rapports et formuler leurs recommandations. L'un des commissaires a servi de point de contact et s'est entretenu chaque semaine avec un coprésident du Comité organisateur et le coordonnateur de projet pour assurer une communication ouverte et la coordination du soutien apporté par le personnel et les bénévoles aux travaux de la CPO.

Audiences

Diverses possibilités ont été mises à disposition des citoyens pour raconter leur histoire et présenter leur point de vue. Quatre audiences publiques en personne, huit en ligne et une en privé ont été organisées. [Des détails sur les audiences publiques et les activités de sensibilisation, ainsi que des informations sur les personnes qui se sont manifestées et les questions qu'elles ont soulevées, sont disponibles [ici](#)]. Les soumissions écrites ont également été acceptées.

Les commissaires étaient disposés à entendre tout résident, travailleur, entreprise ou organisation touché par le convoi. Les intéressés pouvaient demander à faire une présentation en remplissant un formulaire sur le site Web de la CPO, en utilisant les médias sociaux et en envoyant un courriel. Les intervenants étaient invités à remplir un formulaire en ligne recueillant leurs coordonnées, des informations démographiques et des informations générales sur leur témoignage. Un membre du personnel ou un bénévole planifiait un appel téléphonique avec les présentateurs pour en savoir plus sur leur expérience et les informer de la logistique des audiences. En fonction de leurs réponses, les témoins pouvaient être regroupés en sessions thématiques, par exemple, des sessions dédiées aux personnes en situation de handicap, aux partisans du convoi, aux journalistes, etc.

Chaque audience s'ouvrait par une salutation des commissaires, une reconnaissance du territoire et une explication du mandat de la CPO, avant de passer en revue les règles d'engagement de la session. Les intervenants étaient invités à faire une déclaration de cinq minutes, après quoi les commissaires posaient des questions de clarification.

Les audiences publiques étaient d'une durée de deux heures, ce qui permettait d'entendre cinq intervenants et de faire une courte pause. Elles étaient ouvertes au public et enregistrées aux fins d'accessibilité sur YouTube. L'interprétation simultanée en anglais et en français a été assurée. (L'interprétation en langue gestuelle a été envisagée. Mais, ce n'était pas réalisable sur le plan logistique.) Le sous-titrage codé était disponible pour les audiences enregistrées et en ligne.

Le personnel et les bénévoles de la CPO ont vérifié et conservé le nom, l'adresse et les coordonnées de tous ceux qui ont comparu aux audiences publiques, que ce soit en personne ou en ligne. Mais, les intervenants étaient libres de protéger leur identité en public, en n'utilisant que leur prénom ou un pseudonyme/avatar et en donnant une description générique de leur adresse. Les commissaires, lorsqu'ils posaient des questions aux présentateurs, veillaient à protéger leur vie privée et les enregistrements vidéo ne montraient pas leur visage.

Seuls les médias et les bénévoles de la CPO étaient autorisés à prendre des photos et des enregistrements lors des audiences publiques. Le public n'était pas autorisé à prendre des photos ou à enregistrer des images dans la salle d'audience ou les locaux. Les médias ont été invités à demander l'autorisation d'utiliser des noms ou de prendre des images qui permettraient d'identifier facilement les intervenants. Les participants aux audiences publiques en personne devaient s'inscrire, en indiquant leur nom et leurs coordonnées. Les participants aux audiences sur Zoom devaient s'inscrire, en fournissant une adresse courriel.

Tout a été mis en œuvre pour supprimer les obstacles à la participation et pour veiller à ce que la CPO soit ouverte et accessible à tous, en mettant à disposition des services d'interprétation et d'autres formes d'assistance au besoin. Un soutien de la part de conseillers en traumatologie a également été proposé.

Un conseiller ou quelqu'un d'autre ayant une formation et une expérience dans le domaine du soutien émotionnel aux personnes stressées assistait aux audiences en personne. Les individus demandant un soutien ou ayant apparemment besoin d'assistance ont également été mis en contact avec des ressources communautaires pour être rassurés et conseillés. Des conseils culturellement adaptés ont été mis à disposition par le biais d'un réseau local de conseillers. D'autres ressources communautaires étaient disponibles sur le site Web de la CPO.

Par respect pour les personnes traumatisées par les partisans du convoi, des efforts ont été déployés pour les protéger en créant des espaces séparés où les partisans du convoi seraient entendus par les commissaires.

En raison de la pandémie de COVID-19, tous les participants aux audiences publiques en personne devaient porter un masque bien ajusté. Des masques et du désinfectant pour les mains ont été fournis. Dans la mesure du possible, des efforts ont été faits pour assurer une bonne ventilation et une bonne circulation d'air frais. La plupart des audiences publiques se sont tenues virtuellement, ce qui a permis d'accommoder ceux ne pouvant pas porter de masque. Certains se sont tout de même montrés réticents au port du masque lors des audiences en personne, ce qui a créé des tensions et ajouté au stress des autres participants. Des précautions ont été prises pour que tous les lieux où se déroulaient des audiences en personne soient accessibles et à ce que la disposition des sièges priorise la distanciation physique.

Ceux qui se sont présentés pour partager leurs histoires et leurs points de vue étaient issus d'un large éventail de milieux, notamment des personnes d'âges, de revenus, d'éducation et de circonstances différents. Ils ont fait office de « témoins experts » en relatant leur propre expérience, en offrant des témoignages riches et convaincants et en fournissant des

informations et des points de vue puissants qui ont permis à la CPO de tirer des conclusions et de fonder ses recommandations.

Pour la plupart, il ne s'agissait pas d'experts en matière d'intervention d'urgence, de surveillance policière ou de protocoles relatifs aux droits de la personne en mesure de citer avec autorité un précédent ou une pratique exemplaire, ou d'indiquer ce que les autorités locales auraient dû faire pour faire face à cette crise. Contrairement aux enquêtes gouvernementales, la CPO n'était pas habilitée à assigner des témoins à comparaître ou des documents pour scruter les rouages de la prise de décision gouvernementale et policière.

La CPO disposait donc d'un grand nombre de preuves concernant l'impact de l'occupation par le convoi, mais a moins entendu parler de ce qui aurait pu être fait et des recommandations qui auraient pu être formulées. Cela dit, il a été difficile de synthétiser les informations qui lui ont été fournies et d'en distiller l'essence et la sagesse. Il aurait sans doute été utile de préparer un résumé de chaque présentation/audience avec des transcriptions annotées, afin de faciliter la rédaction des rapports.

Logistiques

En ce qui concerne les audiences en personne, les lieux ont été choisis pour accueillir jusqu'à 50 participants avec un espace pour les médias, des tables pour les techniciens du son et des cabines pour les interprètes. Les commissaires étaient assis à l'avant de la salle face au public et à la table de l'intervenant.

Lors des audiences en ligne, un membre du personnel faisait des remarques préliminaires expliquant comment activer les fonctions de sous-titrage codé et d'interprétation. En utilisant la fonction d'autorisation des participants et des panélistes sur Zoom, un membre du personnel activait les intervenants en les désignant comme des panélistes, ce qui leur permettait d'allumer leur micro et leur caméra pour faire leur déclaration. Par la suite, le statut d'intervenant était réinitialisé en tant que participant, ce qui supprimait les autorisations de micro et de caméra. Pendant les audiences, la fonction de clavardage n'était accessible qu'aux commissaires, aux intervenants, au personnel et aux bénévoles afin de résoudre les problèmes techniques si nécessaire.

Après leur présentation, les intervenants recevaient une note de « remerciement » contenant des ressources communautaires pour un soutien psychologique ainsi qu'un formulaire de rétroaction pour recueillir des données sur leur expérience de la procédure. En outre, tous les intervenants ont reçu des copies des rapports de la CPO afin de les tenir informés et de leur garantir que leur contribution avait été prise en compte et reflétée.

Plans de sécurité

La CPO a pris des dispositions pour que des bénévoles ayant de l'expérience de la surveillance des rassemblements publics, de la protection des espaces sûrs et de la désescalade des tensions soient présents lors des audiences publiques en personne. La police ne serait appelée que si une situation potentiellement violente ne pouvait être gérée par le personnel et les bénévoles de la CPO sur place. Un plan de sécurité toujours vert a été communiqué aux bénévoles et au personnel avant les audiences [voir l'annexe C].

Nous nous réservons le droit de restreindre l'accès à la salle d'audience et aux locaux, et de demander à quiconque était perçu comme une menace ou potentiellement perturbateur de quitter les lieux.

Les images, slogans ou textes sur les vêtements ou autres qui incitent à la haine, à la violence ou qui sont susceptibles d'offenser n'étaient pas autorisés dans la salle d'audience ou dans les locaux.

Les enseignes, pancartes, drapeaux et bannières, autres que ceux de la CPO ou ceux autorisés par elle, n'étaient pas autorisés dans la salle d'audience ou dans les locaux.

Un plan de sécurité tenant compte des traumatismes prévoyait la mise à disposition de conseillers pour soutenir les personnes après leur témoignage, ainsi que des renvois vers des soutiens communautaires si nécessaire. Un protocole de conseil a été élaboré pour garantir un soutien approprié tenant compte des traumatismes.

Consultations communautaires

Plusieurs personnes autochtones, noires ou de couleur, des membres de la communauté 2SLGBTQIA+, des jeunes ou des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des migrants, des personnes vivant dans la rue et d'autres, sont quotidiennement victimes de discrimination et de haine, avant, pendant et depuis l'occupation. La CPO ne voulait pas augmenter le risque qu'elles soient ciblées ou harcelées.

La CPO a donc pris contact avec des organisations locales desservant des groupes méritant l'équité pour en savoir plus sur l'impact de la situation sur leurs membres/clients et leur personnel. La CPO a également identifié les prestataires de services affectés par l'occupation par le convoi. Nous avons ensuite proposé d'organiser une consultation avec un organisme ou des groupes communautaires dans un lieu familier à leurs membres.

La CPO a collaboré avec des dirigeants communautaires de divers groupes pour créer des espaces sûrs où les gens pouvaient venir raconter leur histoire et réfléchir à leur expérience collective. Cette contribution s'est avérée inestimable pour les commissaires, car elle leur a permis de mieux comprendre et d'étayer leurs recommandations.

Huit consultations communautaires ont été organisées, ciblant des groupes spécifiques tels que les sans-abris, les personnes âgées d'origine asiatique, les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ et d'autres. Il n'a pas été possible d'organiser des consultations communautaires avec certaines communautés que nous avions espéré impliquer davantage, notamment les groupes autochtones, noirs et musulmans et les jeunes de la rue, bien que nous ayons entendu des membres de ces communautés lors de nos audiences publiques et par le biais de soumissions. Comme nous l'avons déjà mentionné, il y a plusieurs explications possibles à cela, mais un élément essentiel est très certainement l'état de crise permanent auquel ces communautés sont confrontées et les exigences excessives qui pèsent sur leurs dirigeants.

L'organisation hôte désignait une personne chargée d'animer la session communautaire et de définir les règles d'engagement. Deux commissaires étaient généralement présents. Les sessions duraient entre 90 minutes et deux heures, certaines en personne, d'autres en ligne. Les commissaires préparaient une courte liste de questions directrices et laissaient libre-cours aux conversations. Un preneur de notes était présent. Mais, les commentaires n'étaient pas attribués à des intervenants spécifiques afin de protéger leur vie privée.

La création de ces espaces sûrs a permis aux commissaires d'entendre directement des personnes qui ne se seraient jamais présentées à une audience publique, en particulier les victimes de stigmatisation et de discrimination qui se méfient ou craignent la police et les autorités locales.

Rapports

La CPO a produit deux rapports, un ayant été publié le 30 janvier 2023, intitulé « *Ce que nous avons entendu* » et un autre publié le 4 avril, intitulé « *Après l'occupation : le changement* ».

Il était prévu à l'origine que la CPO publierait un résumé de ses conclusions préliminaires en octobre 2022, avant les élections municipales, et un rapport final en janvier 2023, en vue du premier anniversaire de l'occupation par le convoi. L'objectif du rapport d'octobre était d'attirer l'attention du public, dans les semaines précédant les élections, sur les manquements de la ville dans sa gestion de la crise, afin d'éclairer les discussions et de promouvoir la responsabilisation. Le deuxième rapport était programmé de sorte que l'expérience de la communauté et les

recommandations de réparation fassent partie du débat public lorsque l'attention politique et médiatique se porterait à nouveau sur le convoi et son impact.

En bout de ligne, ce calendrier n'était pas réalisable. Les audiences publiques n'ayant commencé qu'en septembre, il était trop tôt et trop précipité pour publier un rapport préliminaire en octobre. Les audiences se sont poursuivies jusqu'à la mi-décembre. Il n'était donc pas réaliste de produire un rapport final pour janvier.

Les commissaires ont plutôt rédigé un [article d'opinion](#) qui a paru dans l'*Ottawa Citizen* le 11 octobre, encourageant les résidents locaux à se pencher sur six questions essentielles concernant la façon dont la ville a géré l'occupation par le convoi au moment de se rendre aux urnes. Le rapport final a évolué en une première partie, publiée à la fin janvier, et une deuxième partie, publiée au début du mois d'avril.

[La première partie](#), « *Ce que nous avons entendu* », amplifiait la voix des résidents locaux, en incluant plus de 170 citations directes de témoignages lors d'audiences publiques et de soumissions. Ces citations constituent des preuves éloquentes, concrètes et convaincantes de l'impact de l'occupation par le convoi sur les personnes les plus touchées.

Ces déclarations ont été organisées dans un cadre élaboré par les commissaires afin de saisir et d'analyser les différentes dimensions de la crise du point de vue des résidents, des travailleurs et des entreprises locales. Après une introduction qui passe en revue l'origine, le mandat et le processus de la CPO, et souligne les questions primordiales liées aux droits autochtones et aux droits de la personne, le rapport a ordonné son analyse autour de cinq déclarations, à savoir :

- Il s'agissait bel et bien d'une occupation.
- Il s'agissait d'une occupation violente.
- Les gens ont été abandonnés.
- La communauté s'est mobilisée.
- Le convoi n'était pas sans partisans.

Pour chaque thème, les commissaires ont fourni une analyse générale de la question et de son impact, ce dernier étant rendu vivant par les déclarations percutantes des personnes qui se sont exprimées. À quelques exceptions près, l'anonymité des témoins a été préservée.

En outre, la première partie comprend des déclarations de chacun(e) des commissaires, qui proposent des réflexions personnelles sur la crise, approfondissant la nature de l'invisibilité, de l'occupation, des obligations en matière de droits de la personne et de l'hypocrisie. Le rapport se termine par un bref résumé des conclusions de la CPO. « *Ce que nous avons entendu* » a été

publié lors d'une conférence de presse très courue. Il a également été affiché sur le site Web de la CPO et envoyé par courriel à tous ceux ayant soumis des observations à la Commission ainsi qu'aux dirigeants communautaires, aux représentants élus, aux autorités compétentes, aux donateurs et aux partisans.

La publication de la première partie du rapport est intervenue avec une semaine de retard pour alimenter les reportages médiatiques rétrospectifs précédant l'anniversaire du convoi. Mais, elle est tombée pile à la date anniversaire du jour où il est devenu incontestable que la manifestation s'inscrivait dans la durée. La couverture médiatique a été excellente, reprenant les principaux messages du rapport et attirant l'attention du public sur l'impact sur les résidents, des semaines avant la publication du rapport de la Commission sur l'état d'urgence mandatée par le gouvernement fédéral.

Plus important encore, il y a eu une impression de validation et de justification pour les résidents locaux qui ont vu leur propre histoire décrite après plus d'un an de sentiment d'abandon, de dévalorisation et d'ignorance. Tout comme les audiences avaient été cathartiques et curatives pour beaucoup, leur offrant la première occasion de raconter leur histoire en public, le fait de voir leurs propres mots repris dans le rapport les a confortés dans leur démarche. Plusieurs autres personnes qui ne s'étaient pas manifestées se sont reconnues dans les témoignages de leurs voisins et se sont réjouies que leurs traumatismes et leurs pertes aient été documentés.

La [deuxième partie du rapport](#) « [Après l'occupation : le changement](#) », a été publiée neuf semaines plus tard, permettant non seulement de réfléchir plus en profondeur aux témoignages et aux solutions possibles, mais aussi d'examiner les rapports et les recommandations de la Commission sur l'état d'urgence et de la vérificatrice générale de la ville, ainsi que ceux du Service de police d'Ottawa et de la Commission de services policiers d'Ottawa.

Il permettait aussi de consulter les membres du Groupe de parties prenantes des quartiers urbains et d'autres dirigeants communautaires, notamment des témoins ayant une expertise particulière, sur la formulation et les priorités des recommandations et des recours.

La deuxième partie propose une analyse plus approfondie de l'occupation et de son impact, en reconnaissant qu'il s'agissait d'une occupation de terres autochtones déjà occupées, en discutant de la nature du convoi et en précisant que les droits de la personne ne sont pas hiérarchisés mais « universels, indivisibles, interdépendants et interreliés ». Le rapport remet en question les hypothèses et démystifie les stéréotypes, en soulignant la forte proportion de

personnes à risque dans les quartiers touchés. Il rappelle également les méthodes de travail de la CPO et reconnaît ses contraintes. Par exemple, à titre de commission populaire, la CPO n'était pas habilitée à assigner des témoins à comparaître ou à accéder à des documents internes au gouvernement. D'autre part, la CPO a pu tirer parti de son enracinement dans la communauté pour créer des espaces sûrs où les gens pouvaient venir raconter leur histoire.

Dans sa deuxième partie, le rapport approfondit chacun des thèmes de l'occupation, de la violence, de l'abandon, de la mobilisation de la communauté et du soutien au convoi, en documentant l'impact et en notant les personnes les plus vulnérables, en identifiant les lacunes et les échecs et en comparant la réaction à cette situation à d'autres.

À partir de cette analyse, les commissaires ont tiré quatre conclusions, décrites comme « ce que nous avons appris et ce qui doit changer », à savoir il est urgent de protéger et de garantir les droits de la personne, de créer de nouveaux modèles de leadership et d'engagement civique, d'améliorer la réactivité aux crises, et de favoriser le dialogue et la construction d'une communauté. À l'appui de chacune de ces conclusions, les commissaires citent des preuves, des solutions et des précédents.

Dans sa deuxième partie, le rapport formule [25 recommandations sous la forme de huit appels à l'action](#), soit gagner la confiance, défendre les droits des peuples autochtones, protéger les droits de la personne, prioriser le soutien des groupes défavorisés et vulnérables, assurer la sécurité de la communauté, renforcer les interventions d'urgence, lutter contre la haine, consolider la communauté et promouvoir l'inclusion et assurer un suivi responsable. Un calendrier d'action prévoit des dates butoirs pour la mise en œuvre de chacune des recommandations.

Le rapport se termine par des remerciements et des annexes qui rappellent les origines et le mandat de la CPO, résument les biographies des commissaires, fournissent des données et des analyses sur les audiences et les consultations et donnent un aperçu démographique des quartiers les plus touchés par l'occupation par le convoi. Un sommaire a été ajouté.

Là encore, le rapport a été publié lors d'une conférence de presse, largement diffusé par courriel et promu à grande échelle par les médias sociaux. Une fois de plus, les médias ont manifesté un grand intérêt. La couverture et le retour d'information furent bons.

Chacun des rapports a été produit sous forme de document numérique en anglais et en français, d'environ 75 pages en anglais et 85 en français. La première partie du rapport

contenait des liens vers les faits saillants des vidéos des audiences publiques. Des sommaires de chaque rapport ont été affichés sur le site Web de la CPO.

La publication du rapport en deux parties a offert deux occasions de couverture médiatique, chacune avec un objectif distinct. La CPO pouvait ainsi respecter une date butoir précoce pour le partage des témoignages tout en rendant la production moins intimidante. Cela a aussi entraîné inévitablement certaines répétitions, ce qui a allongé les rapports.

La rédaction des rapports incombait aux commissaires, l'un d'entre eux prenant la direction des opérations, les autres apportant leurs commentaires et rédigeant leurs contributions. Le plan initial, qui consistait à demander au personnel d'effectuer des recherches contextuelles sur les pratiques exemplaires et les précédents au Canada et dans le monde entier n'a pas été réalisé. Le personnel et les bénévoles ont toutefois participé à la compilation des données démographiques, à l'identification des principaux thèmes, à l'organisation du contenu, ainsi qu'à l'édition et à la conception des rapports.

Comme indiqué ci-dessus, les dirigeants communautaires et les principaux informateurs ont été invités à examiner les recommandations provisoires et à faire part de leurs commentaires. Sur cette base, le contenu, le nombre et la structure des recommandations ont été modifiés et des échéanciers ont été ajoutés.

Défense des intérêts

La CPO a compris d'emblée que son travail était politique mais non partisan. De même, la CPO considérait son rôle comme limité et à court terme, créant un espace et produisant un résultat qui permettrait à d'autres de faire pression sur les différents paliers de gouvernement pour qu'ils agissent.

La CPO a reconnu qu'il y avait déjà plusieurs intervenants, à savoir des associations communautaires, des groupes de militants, des partis politiques, des réseaux et des coalitions qui existaient avant l'occupation par le convoi et qui continueraient à exister longtemps après, et qui avaient le mandat, la capacité et la légitimité nécessaires pour se mobiliser et faire pression aux paliers municipal, provincial et fédéral. Ottawa n'avait que faire d'une autre organisation militante pour obtenir réparation des dommages causés par le convoi. Cependant, il fallait qu'un groupe se réunisse pour recueillir, documenter et amplifier les diverses voix de la communauté qui avaient été les plus touchées par l'occupation.

C'est pourquoi la CPO n'a pas cherché à rencontrer de hauts fonctionnaires ni à se faire connaître en tant que défenseur au lendemain du convoi. Elle s'est plutôt attachée à donner

aux organisations et campagnes existantes les moyens de disposer d'informations, de points de vue et de recommandations qu'elles pourraient ensuite utiliser pour défendre les intérêts de leurs membres, et de l'ensemble de la communauté, en cherchant à obtenir réparation et à prendre des mesures correctives.

La CPO a joué un rôle précieux dans la promotion de la défense des intérêts en s'efforçant de maintenir cette question vivante, en créant un espace sûr pour que les gens puissent venir raconter leur histoire et en produisant des rapports contenant des recommandations ambitieuses mais réalisables. La CPO a cependant évité de prendre des positions publiques ou de commenter des questions d'actualité lorsqu'elle ne pouvait pas s'appuyer sur les témoignages et les éléments de preuve recueillis au cours des audiences. Même si leur rôle était d'entendre et de distiller les expériences et les points de vue de la communauté, les commissaires se positionnaient comme des personnes indépendantes et au-dessus de la mêlée.

Ce sont les membres du Comité organisateur, avec le soutien du CSCC en tant qu'organisme parrain et du personnel, qui ont assumé une grande partie de la responsabilité de l'établissement de relations avec les alliés de la communauté. Le Groupe de parties prenantes des quartiers urbains a joué un rôle essentiel pour assurer une communication bidirectionnelle avec les principaux alliés. Il y a également eu des communications avec un éventail plus large d'associations et d'intervenants communautaires. En outre, des contacts formels et informels ont été établis avec des représentants élus et d'autres personnes qui ont joué un rôle dans la réaction de la communauté à l'occupation par le convoi et qui auraient un rôle à jouer dans la détermination des prochaines étapes.

Ainsi, pendant la majeure partie de son existence, le rôle de la CPO en matière de défense des intérêts s'est largement limité à créer un environnement propice à la poursuite de la justice par d'autres. Cette situation a quelque peu changé lorsque la CPO a publié la deuxième partie de son rapport, qui contenait des recommandations d'action. Il y avait dorénavant quelque chose de spécifique à défendre. Mais, là encore, la CPO considérait que son rôle consistait principalement à donner aux autres les moyens de poursuivre les appels à l'action, car ce sont eux qui ont les relations, la crédibilité et l'influence nécessaires pour faire changer les choses.

Pour quelques organismes communautaires, les recommandations de la CPO sont au cœur de leur programme de défense des intérêts et le font progresser. Pour d'autres, les recommandations s'ajoutent à leur programme de défense des intérêts ou peuvent les amener à le repenser. En ce qui concerne les groupes de quartier, les questions de préparation aux situations d'urgence et de sécurité communautaire peuvent être prioritaires. Pour les organismes communautaires, il peut s'agir de mieux pourvoir aux besoins et de protéger les

droits des populations vulnérables et de leur personnel. Pour ceux qui représentent les communautés marginalisées ou stigmatisées, les recommandations liées à la charte des droits de la personne, à la lutte contre la haine ou aux initiatives en faveur de l'équité, de la diversité, de l'accessibilité et de l'inclusion peuvent revêtir un caractère d'urgence absolue. Pour certains groupes de militants, il s'agira de recommandations relatives à la surveillance et à la responsabilité. Pour les personnes les plus directement touchées par l'occupation, la réparation et l'indemnisation peuvent figurer en tête de liste.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la CPO n'a pas réussi à convaincre les membres de la communauté issus de milieux conservateurs ou d'affaires à participer. Sa capacité à mobiliser ces secteurs puissants ou à tirer parti de leurs contacts pour influencer les décideurs était donc limitée.

La CPO s'est alors attachée à fournir aux alliés communautaires des preuves, des analyses, des recommandations d'action et des échéanciers d'exécution. Il était prévu de préparer une trousse de défense des intérêts contenant les principaux messages, des conseils et des outils qui seraient distribués avec la deuxième partie du rapport aux membres du public, notamment ceux qui avaient présenté des soumissions, et aux groupes communautaires.

Malheureusement, cela s'est avéré impossible, compte tenu du manque de temps et de ressources. Au lieu de cela, la CPO s'est largement appuyée sur la couverture médiatique, ses propres canaux de médias sociaux et d'autres moyens pour encourager le public à prendre en charge le rôle de défenseur des intérêts.

Le Groupe de parties prenantes des quartiers urbains continue de jouer un rôle important dans la défense des recommandations pertinentes de la CPO et la collaboration avec d'autres alliés communautaires se poursuit. Outre cette défense des intérêts communautaires, les commissaires et les membres du Comité organisateur rencontreront des élus et d'autres décideurs. Par le biais de son site Web et d'autres canaux, la CPO continuera d'informer le public en faisant état des progrès et de l'inaction en ce qui concerne ses recommandations.

Sensibilisation et marketing

Bien qu'il s'agisse d'un choix évident, le nom de Commission populaire d'Ottawa sur l'occupation par le convoi n'a été confirmé qu'après mûre réflexion. Nous voulions un nom qui soit enraciné dans l'expérience de la communauté plutôt que de reprendre le libellé du « convoi de la liberté ». Nous devons reconnaître qu'Ottawa, à l'instar de l'ensemble du Canada, est un territoire autochtone occupé. Nous avons donc ajouté le qualificatif « convoi » pour préciser de quelle occupation il s'agissait. En anglais, le nom « *Ottawa's People Commission on the Convoy Occupation* » a été utilisé.

Après avoir confirmé un nom, la CPO a approuvé un logo, choisissant un pictogramme représentant la diversité des communautés touchées avec l'acronyme et le nom en anglais et en français. À titre d'invitation à s'engager et à passer à l'action, le slogan « *Make your voice heard/Faites entendre votre voix* » a été adopté.

Dans les jours qui ont précédé le lancement public, un site Web a été développé pour inviter les membres de la communauté à raconter leur histoire et à offrir leur soutien, pour renforcer la confiance de la communauté dans le processus et les personnes qui se trouvent derrière la CPO, et pour anticiper et répondre aux questions des alliés et des adversaires. Le site était facile à naviguer et le message était clair et direct.

Le contenu et la structure du site de la CPO ont évolué au fil de son existence. D'abord axé sur les informations fondamentales nécessaires au lancement et à la participation, le site s'est enrichi au cours de l'automne de listes d'audiences à venir et d'extraits de témoignages, puis d'une chronologie interactive de l'occupation, intégrant le contenu soumis par les membres de la communauté, et une fois publiés, des rapports de la CPO et des informations démographiques sur les communautés touchées. Dans sa forme actuelle, le site est plus rétrospectif, mettant en valeur les rapports documentant des témoignages et expliquant le processus de la CPO, fournissant un archivage durable de l'occupation et de son impact.

Le site Web opc-cpo.ca (anglais et français) était la pierre angulaire des communications de la CPO. Les membres de la communauté, les journalistes et autres étaient dirigés vers le site pour obtenir des informations et des mises à jour. Les médias sociaux, les communiqués de presse, le bulletin bihebdomadaire de la CPO et d'autres communications comportaient des liens vers le site.

Des comptes de la CPO ont été créés sur Twitter, Instagram et Facebook. Bien que le nombre d'adeptes n'ait pas été très élevé, ces canaux ont permis à la CPO de promouvoir ses principaux messages et de fournir des informations opportunes à un cercle de plus en plus large d'adeptes, dont plusieurs dirigeants communautaires. Le personnel et les bénévoles ont exploité les sujets d'actualité découlant de la couverture d'autres enquêtes sur le convoi pour positionner la CPO en tant que porte-parole de la communauté. Twitter est rapidement devenu la plateforme la plus performante de la CPO et des guides sur la façon de tweeter en direct ont été élaborés pour permettre aux bénévoles de fournir des mises à jour en direct lors des audiences publiques. Étant donné les fréquentes pannes de Twitter et les changements apportés à la plateforme en 2023, le contenu et les appels à l'action se sont concentrés sur la redirection des personnes vers le site Web ou l'inscription au bulletin d'information bihebdomadaire. En outre,

des liens ont été fournis vers la [chaîne YouTube de la CPO](#) sur laquelle il était possible de visionner les enregistrements et les points forts des audiences publiques [voir l'annexe D].

Le travail de conception réalisé *pro bono* par une firme de communication dirigée par un membre du Comité organisateur a fourni un modèle qui a été utilisé pour les affiches destinées à promouvoir les premières audiences publiques. Ce modèle a ensuite été adopté en tant que marque/image de la CPO, utilisé par la suite pour les bannières, la signalisation, les médias sociaux et les rapports. Tous les documents officiels, les communications et la signalisation ont été produits en anglais et en français, bien que le contenu des médias sociaux soit plutôt en anglais.

Des affiches et des dépliants ont été distribués dans les quartiers voisins des lieux des audiences publiques. La CPO a participé à des foires communautaires, ce qui lui a permis de se faire connaître et de s'entretenir directement avec les résidents locaux, en les encourageant à participer et en répondant à leurs questions.

Les médias ont joué un rôle essentiel dans le soutien apporté au travail de sensibilisation de la CPO. Bien qu'il soit difficile d'assurer une couverture permanente des initiatives communautaires, notamment en raison de salles de rédaction en sous-effectif et de la fragmentation de l'environnement médiatique, la CPO a bénéficié d'une très bonne couverture lors de son lancement et de la publication de chacun de ses rapports. Les médias et le public ont manifesté un vif intérêt pour l'occupation par le convoi, même si l'attention s'est atténuée au fur et à mesure que les autres enquêtes publiaient leurs rapports et que le risque d'une répétition semblait s'estomper.

Les travaux de la CPO ont été grandement étayés par l'expertise et le dévouement de bénévoles bien informés et disposant de bonnes relations qui constituaient l'Équipe des communications au sein du Comité organisateur. Leurs conseils et leur soutien en ce qui concerne la stratégie en matière de communication, de messages et de relations avec les médias se sont avérés essentiels.

La CPO a également grandement bénéficié de la présence de commissaires éloquents, sympathiques, disponibles et rompus aux relations avec les médias. En plus de participer à des conférences de presse, les commissaires ont rédigé des articles d'opinion, accordé des entrevues à la télévision et à la radio, participé à des podcasts, été actifs dans les médias sociaux et se sont généralement rendus disponibles pour servir de porte-parole et de commentateurs.

Des membres du Comité organisateur, notamment Ken Rubin, instigateur de la CPO, et Brenda Knight, coprésidente de la CPO, ont également fait fonction de porte-parole auprès des médias. Cela dit, compte tenu de son engagement visant à amplifier les voix de la communauté, le rôle de la CPO a souvent consisté à mettre les médias en relation avec les membres de la communauté afin qu'ils puissent raconter leur histoire directement.

Le personnel de la CPO était très compétent en matière de communication, actualisant le site Web, tirant parti de différentes plateformes de médias sociaux, rédigeant des articles pour les journaux communautaires, concevant les rapports de la CPO et produisant des bulletins d'information et d'autres contenus promotionnels. De plus, ils ont servi de porte-parole, en anglais et en français, ont mené des entrevues et ils se sont occupé des relations quotidiennes avec les médias.

Administration

Un élément essentiel de la réussite de la CPO a été l'engagement et le soutien administratif du [Centre de santé communautaire du centre-ville](#) (CSCC) qui lui a servi d'organisme parrain.

Lors de la première réunion du Comité organisateur, il a été reconnu que la CPO aurait besoin de ressources et qu'il lui faudrait accepter des dons. Pour ce faire, elle aurait besoin d'un compte bancaire et de la possibilité de délivrer des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance, ce qui nécessiterait sa constitution en société. Souhaitant agir rapidement et craignant que le processus de constitution en société, d'élaboration de règlements administratifs, de mise en place des processus comptables et de confirmation des politiques en matière de RH ne soit onéreux et ne détourne les énergies des bénévoles de la mission de la CPO, il a été décidé d'approcher des organisations existantes pour solliciter leur parrainage.

Deux agences locales ont confirmé leur intérêt pour le rôle d'organisme parrain de la CPO, la réception des dons et l'émission de reçus, ainsi que la prestation de systèmes et de soutiens administratifs. Des deux, le CSCC était la meilleure option. Ce dernier avait été directement touché par l'occupation par le convoi et avait pondéré la meilleure façon de répondre, au niveau systémique, au traumatisme subi par bon nombre de ses clients, au-delà du soutien personnel déjà mis à disposition par ses conseillers. Il s'agissait d'un leader communautaire bien établi et respecté, doté de politiques et de procédures solides en matière de finances et de personnel. Il était en mesure d'offrir à la CPO des conseils et un soutien pour que ses audiences et ses consultations tiennent compte des traumatismes et pourvoient aux besoins de la communauté.

De cette première manifestation d'intérêt, la relation avec le CSCC a évolué de telle sorte que le Conseil d'administration du Centre a officiellement reconnu la CPO comme un de ses programmes. Bien que le Comité organisateur ait fonctionné avec un haut niveau d'autonomie, capable de prendre des décisions et d'aller de l'avant avec agilité, la directrice générale du CSCC a siégé au Comité organisateur en tant que membre d'*office* et a régulièrement rendu compte des progrès réalisés au Conseil d'administration du CSCC.

Les membres du personnel de la CPO étaient des employés du CSCC, embauchés selon ses processus internes, avec la participation d'un représentant du Comité organisateur, et régis par leurs politiques, avantages et protections en matière de RH. La CPO était ainsi déchargée de la responsabilité d'élaborer des politiques sur l'ensemble des questions de RH attendues d'un employeur responsable. L'orientation et la supervision du personnel s'en trouvaient ainsi facilitées.

En outre, le CSCC a fourni un soutien administratif, en gérant les salaires, en payant les factures, en produisant des rapports sur les revenus et les dépenses, en offrant un soutien technique, en fournissant un espace de bureau, etc. De plus, le CSCC a fourni des fonds et le financement provisoire, et a reçu et traité tous les dons.

Les rapports de la CPO ont été communiqués à l'avance au CSCC pour son information. Mais, les commissaires ont agi indépendamment du CSCC, tout comme avec le Comité organisateur. Les rapports contiennent une clause de non-responsabilité indiquant que les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du CSCC.

Compte tenu de la nature itérative de la CPO, conçue au fur et à mesure de sa mise en œuvre et de l'évolution des circonstances, et de l'absence de précédents comparables à citer, le budget adopté par le Comité organisateur était préliminaire. Les dépenses comprenaient les coûts liés aux audiences, aux communications et à la collecte de fonds, ainsi que les frais de personnel et les honoraires des commissaires, tandis que les recettes étaient incertaines.

Les audiences ont entraîné des frais de location de salles communautaires, relativement modestes, et des honoraires professionnels pour les interprètes anglais/français ainsi que pour l'équipement sonore et les dispositifs d'interprétation, plus dispendieux. Une équipe vidéo a enregistré les audiences en personne. Les audiences en ligne ont utilisé Zoom, évitant les frais de location et les débours liés au son et à la vidéo, mais ont tout de même entraîné des frais d'interprétation. Il a été décidé de ne pas fournir d'interprétation en langue gestuelle en raison du coût et de l'incertitude de la demande. Les audiences sur Zoom ont été sous-titrées et toutes les audiences ont été publiées sur YouTube, ce qui en a facilité l'accès.

Les dépenses de communication comprenaient le soutien à la conception du site Web, la production de bannières et de panneaux, l'impression d'affiches et d'un nombre limité d'exemplaires du rapport, ainsi que certains conseils stratégiques, bien que ceux-ci aient été fournis en grande partie *pro bono* par des bénévoles. Les dépenses liées à la collecte de fonds consistaient en un contrat avec un expert-conseil dans ce domaine.

Les dépenses les plus importantes ont été les salaires et les avantages sociaux du personnel. Au cours des six premiers mois (de mars à août 2022), la CPO s'est entièrement appuyée sur des bénévoles. Mais, le Comité organisateur a déterminé très tôt que la CPO aurait besoin du soutien d'un coordonnateur de projet qui serait chargé du travail quotidien d'organisation des audiences, de traitement des soumissions, de soutien aux communications et d'assistance aux commissaires. Si les fonds étaient suffisants, un adjoint administratif, un responsable de la communication et un responsable de la recherche seraient également embauchés.

La fourchette budgétaire initiale était de 250 000 \$, en fonction des recettes et des effectifs. Ce montant a été porté à 350 000 \$, lors de l'inclusion des contributions en nature du personnel du CSCC et de la Fondation communautaire d'Ottawa ainsi que des recouvrements de frais généraux par le CSCC.

En bout de ligne, les dépenses se sont élevées à environ 250 000 \$, dont 130 000 \$ ont été consacrés aux salaires et aux avantages sociaux du personnel, 35 000 \$ aux honoraires des commissaires, 35 000 \$ à la traduction et à l'interprétation, 15 000 \$ aux frais de réunion, 15 000 \$ aux frais de collectes de fonds, 6 000 \$ aux communications, 8 000 \$ à d'autres frais de programmes et 10 000 \$ aux services généraux. Les recettes issues de dons s'élevaient à environ 160 000 \$, le CSCC couvrant le déficit [voir l'annexe E].

Au cours de l'été 2022, des descriptions d'emploi ont été élaborées et trois postes ont été affichés. Même si les salaires et les avantages sociaux étaient compétitifs, il fut difficile de recruter du personnel, ce qui a entraîné des retards. Le coordonnateur de projet est entré en fonction au début du mois d'août, l'adjoint administratif en octobre et le responsable de la communication à temps partiel en novembre. Le poste de responsable de la recherche a également été pourvu en novembre. Après avoir culminé à 3,5 postes, le personnel a été réduit après la fin des audiences et la publication de la première partie du rapport, le responsable de la recherche demeurant en poste jusqu'à la fin du mois d'avril et le coordonnateur de projet jusqu'en mai 2023.

Bien que les membres du Comité organisateur aient effectué une grande partie du travail, la CPO n'aurait pas été en mesure de fonctionner sans le soutien des membres du personnel. Leur concentration, leur continuité, leur préparation et leur suivi ont été essentiels pour gagner la confiance de la communauté et maintenir sa participation. Leur attention a fait partie intégrante de la qualité et de la sécurité de l'expérience des participants aux audiences et aux consultations publiques. Leur professionnalisme et leurs compétences ont énormément contribué à la qualité et à l'impact des rapports et des communications de la CPO.

Alors que le personnel de la CPO relevait directement de la directrice générale du CSCC, par l'intermédiaire du coordonnateur de projet, l'un des coprésidents du Comité organisateur a agi comme directeur général *de facto*, assurant la supervision, l'orientation et le soutien quotidien du personnel, tout en assurant la coordination avec le Comité organisateur et les commissaires.

La CPO a reconnu d'emblée qu'il lui incombait de rendre des comptes à la communauté. En tant que commission populaire critiquant les gouvernements et les autorités locales, la CPO devait être tenue de respecter des normes élevées de responsabilité et de transparence, en ce qui concernait son processus, ses pratiques, ses décisions et ses dépenses. Des informations sur son budget et ses sources de financement ont été fournies sur demande. Le CSCC publiera un état financier vérifié après la fin de son exercice.

On peut lire sur le site Web de la CPO que les procès-verbaux du Comité organisateur sont accessibles au public. Cela s'est avéré compliqué car ceux-ci n'ont pas été rédigés dans un souci de transparence, citant à l'occasion des informations personnelles ou confidentielles. C'est pourquoi seuls des résumés des procès-verbaux ont pu être mis à disposition sur demande.

Le présent rapport est en soi un moyen de promouvoir la responsabilité et la transparence en ce qui concerne la CPO et ses méthodes de travail.

Financement et collecte de fonds

La collecte de fonds fut un défi. Il a été décidé dès le départ que la CPO ne solliciterait ni n'accepterait de financement de la part des gouvernements afin de garantir son indépendance. Toutefois, en raison de sa nature à court terme, de sa géographie concentrée et de sa sensibilité politique, elle ne correspond pas au moule des dons caritatifs.

À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, le CSCC est un « donataire qualifié », ce qui signifie qu'il est habilité à recevoir des dons à l'appui de la CPO de la part de fondations et d'autres organismes de bienfaisance, et émettre des reçus d'impôt aux particuliers et aux entreprises donateurs.

Mais, la plupart des fondations privées évitent les initiatives ayant une dimension politique, privilégiant le soutien à la prestation de services et au développement dans les domaines de la santé, des services sociaux ou des arts. Les entreprises donatrices sont encore plus prudentes. Ainsi, le financement philanthropique de programmes novateurs visant à promouvoir l'engagement des citoyens, les droits de la personne, la défense des intérêts et la responsabilité est limité.

En outre, les fondations et les entreprises ont tendance à financer des groupes ayant fait leurs preuves et ne proposent pas de financement rétroactif, préférant engager des fonds cette année pour des projets prévus pour l'année suivante. La CPO était une entreprise en démarrage à court terme, et avait besoin d'un financement immédiat.

Par chance, la CPO disposait d'un donateur principal, à savoir le *Ken and Debbie Rubin Public Interest Advocacy Fund*, doté par le fondateur de la CPO, Ken Rubin, et son épouse. Ken et Debbie se sont engagés à verser 25 000 \$ à la CPO, qu'ils ont présenté à la Fondation communautaire d'Ottawa, qui administre leur fonds. De son côté, le CSCC s'est engagé à verser 25 000 \$, tirés de ses propres ressources, pour soutenir la CPO. Enfin, un donateur anonyme a promis de verser la somme de 12 500 \$ provenant d'un fonds dirigé par le donateur auprès de la *MakeWay Foundation*. Ce soutien initial a donné au Comité organisateur la confiance nécessaire pour aller de l'avant.

Par le biais d'un contact facilité par l'un des commissaires, *Maytree* a manifesté son intérêt pour la vision et les méthodes de travail de la CPO. Constatant des liens étroits avec d'autres travaux qu'elle soutenait sur les villes et les droits de la personne, et intriguée par le potentiel de ce projet pilote à offrir des enseignements sur l'action démocratique communautaire, *Maytree* s'est engagée à verser 35 000 \$. Il s'agissait d'un engagement important et prometteur, car *Maytree* est une fondation nationale basée à Toronto et un leader d'opinion dans le secteur philanthropique.

Les dépenses prévues s'élevant à plus de 250 000 \$ et les perspectives de collecte de fonds locale étant incertaines, il a été décidé de retenir les services d'un expert-conseil en collecte de fonds. Un appel d'offres a suscité peu d'intérêt. Mais, un expert-conseil local comptant plusieurs années d'expérience a été engagé pour apporter son expertise et son expérience professionnelle à la tâche. Un dossier de soutien a été élaboré, des prospects ont été identifiés et des propositions ont été rédigées. Ce travail a été soutenu par un Comité de collecte de fonds constitué de membres du Comité organisateur et d'autres.

Le succès a été mitigé parce que peu de bénévoles de la CPO avaient des liens étroits avec des personnes fortunées, des fondations locales ou des entreprises. Les efforts déployés pour obtenir la participation et le soutien de dirigeants du secteur des affaires ou de cercles philanthropiques ont échoué, que ce soit en raison du caractère novateur de la CPO, de la nature conflictuelle de l'occupation par le convoi ou de la perspective de demander des comptes aux politiciens et à la police. Nous pensions pouvoir obtenir des dons de la part de propriétaires et d'entreprises touchés par le convoi, ou de fondations familiales qu'ils contrôlent. Mais, ce ne fut pas le cas, peut-être parce qu'ils craignaient de s'aliéner les partisans du convoi ou parce qu'ils étaient impatients de tourner la page.

La CPO a bénéficié d'emblée du soutien de la Fondation communautaire d'Ottawa, qui a reconnu le potentiel de la CPO à contribuer à la guérison, à la cohésion et à l'infrastructure sociale. La Fondation a siégé au Comité organisateur pendant les huit premiers mois et a approuvé une subvention de 20 000 \$ dans le cadre de son programme de subventions communautaires. Elle a également promu la CPO auprès de donateurs locaux. Mais, ces contacts n'ont pas donné lieu à des dons supplémentaires.

Bien que de nombreuses fondations aient été préemptées par leurs priorités, critères ou échéanciers, des demandes ont été présentées à plus de 20 fondations nationales et locales. La Fondation McConnell de Montréal, qui soutient l'ambition et la vision de la CPO, a engagé 35 000 \$.

À l'instar de *Maytree*, McConnell s'intéressait à la CPO en tant que projet pilote novateur susceptible d'être reproduit dans d'autres communautés aux prises avec des enjeux difficiles. D'autres demandes se sont avérées infructueuses.

L'engagement de la CPO envers les droits de la personne, la justice et la responsabilité a trouvé un écho auprès des syndicats, préoccupés par une droite enhardie et par les souffrances et les pertes subies par les résidents et les travailleurs. Avec le soutien des membres du Comité organisateur et des vétérans du mouvement syndical, des appels ont été lancés à quelques syndicats nationaux et à des sections locales à Ottawa. L'Alliance de la Fonction publique du Canada s'est engagée à verser 10 000 \$, le Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public 5 000 \$ et la Division de l'Ontario du Syndicat canadien de la fonction publique 5 000 \$. Les sections locales du SCFP et d'Unifor ont aussi fait des dons.

Le CSCC a sollicité des dons d'autres organismes communautaires travaillant avec les résidents touchés.

La CPO a également reçu des dons de particuliers. Son site Web comportait un bouton « Faire un don » relié directement au portail de dons en ligne du CSCC par l'intermédiaire de CanaDon. Un menu déroulant permettait aux donateurs d'affecter leurs dons au programme de la CPO du CSCC. Plus de 60 personnes ont fait des dons allant de 20 \$ à 1 150 \$ pour un total de \$10,067.

Bien que toutes les communications de la CPO aient inclus une invitation à faire un don, il n'y a jamais eu de campagne publique concertée de collecte de fonds. Cela reflète en partie l'économie de ce secteur où les coûts peuvent dépasser les bénéfices, en particulier lorsqu'il s'agit d'initiatives ponctuelles qui n'ont pas la possibilité de récupérer les débours à long terme. D'autre part, il s'agissait de veiller à ce que nos messages publics soient axés sur l'impact de l'occupation par le convoi sur la communauté et à ce que nous ne rivalisions pas avec nos partenaires communautaires pour l'obtention de fonds ou que nous ne créions pas d'obstacles pour les personnes qui n'ont pas les moyens de venir raconter leur histoire. Cela reflétait en partie les intérêts et l'énergie des bénévoles.

Dans d'autres circonstances et en ce qui concerne des projets axés sur des questions moins polarisées, il serait peut-être possible de faire davantage pour générer des dons de la part de la communauté locale. Les dons pourraient être sollicités lors des audiences. Un appel à des dons plus vigoureux pourrait être lancé lors du lancement du projet ou coïncider avec la publication des rapports. Avec des délais plus longs et une plus grande participation à un stade précoce du processus, il serait plus facile de trouver des bailleurs de fonds locaux issus de divers secteurs.

Au total, la CPO a recueilli 180 000 \$, principalement auprès de fondations, avec un fort soutien du CSCC et des syndicats. En réduisant les effectifs après la publication de la deuxième partie du rapport et en limitant les dépenses, les recettes ont été suffisantes pour couvrir la plupart des débours de la CPO, le CSCC couvrant le déficit.

Évaluation

Il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir évaluer l'impact de la CPO. Dans un an ou deux, il sera peut-être possible d'évaluer la mesure dans laquelle les rapports et les recommandations de la CPO ont changé le discours ou les perceptions du public, ou éclairé les demandes de défense des intérêts et les priorités des groupes communautaires, ou entraîné des changements dans les politiques et les pratiques de la ville, ou renforcé l'infrastructure sociale et la résilience. Quel que soit le cas, le lien de causalité sera difficile à prouver, à moins que les changements ne soient explicitement attribués à la CPO.

Même au niveau des extraits et des résultats, le Comité organisateur a rencontré des difficultés à définir des mesures et des indicateurs pour la CPO, en partie parce qu'il y avait peu d'exemples permettant d'établir des points de référence pour les extraits, et en partie parce

que plusieurs résultats étaient très personnels, au niveau des individus, tandis que d'autres étaient systémiques, au niveau communautaire [voir l'annexe F].

Les participants ont été invités à commenter leur expérience et parmi ceux qui ont répondu, les réactions ont été largement positives.

- Vingt-trois participants ont fait des commentaires positifs sur le processus de la CPO.
- Six ont déclaré que la CPO avait permis aux résidents de s'exprimer.
- Cinq ont déclaré que le processus était un élément déclencheur.
- Trois ont déclaré que le processus était curatif.
- Un a déclaré que le processus l'avait aidé à réaliser qu'il n'était pas seul.
- Deux ont fait des commentaires négatifs sur le processus de la CPO.

Par ailleurs, les membres du Comité organisateur ont été invités à commenter les opérations, les extrants et les résultats de la CPO, en identifiant à la fois les commentaires positifs et les domaines dans lesquels il y a des leçons à tirer.

Parmi les éléments qui ont été identifiés comme s'étant bien déroulés, notons :

- Les contributions et le soutien du CSCC, en particulier de sa directrice générale (5).
- La sélection et la performance des commissaires. Ils se sont montrés respectueux et attentifs aux témoins, clairs dans leur réflexion et leur communication, collaboratifs dans leur esprit et généreux de leur temps (4).
- Les membres du Comité directeur ont pris le temps d'assister aux réunions, ont pris la direction de différentes tâches, ont offert de bons conseils et une orientation stratégique, ont étendu leur portée et leurs ressources et ont eu des échanges et une
- Les résidents d'Ottawa ont été grandement sensibilisés et engagés. Bien que difficile, la décision de tenir des audiences axées sur le quartier et d'organiser des consultations communautaires privées s'est avérée être un moyen efficace de nouer des liens et d'instaurer la confiance (3).
- La capacité à mettre en place une commission populaire dans un délai d'un an, en partant de rien, est un témoignage incroyable du travail qui a été fait (2).
- Les rapports étaient percutants et convaincants (2).
- Le soutien et la polyvalence du coordonnateur de projet (3).
- Le fait de consulter la communauté sur les recommandations a permis d'intégrer les commentaires de cette dernière dans le produit final (1).

- La décision de fonder l'analyse et le rapport de la Commission sur les droits de la personne a été une excellente décision. Elle a fourni un cadre clair dans lequel examiner les événements de l'occupation par le convoi et de formuler des recommandations précises et fondées (1).
- La sélection du personnel et des membres du Comité directeur (1).
- L'attention médiatique (1).
- La tenue de réunions régulières et des ordres du jour clairs (1).

Parmi ce qui aurait pu être amélioré, notons :

- Nous ne disposions pas de la bande passante ou des ressources nécessaires pour préparer correctement le terrain pour la défense des intérêts après le rapport, faute d'un plan et d'outils clairs pour inciter stratégiquement les alliés de la communauté à faire pression pour que les recommandations soient suivies d'effet (3).
- Il a été difficile de sensibiliser les collectivités marginalisées, en particulier les communautés africaines, caribéennes et noires, les groupes autochtones et les jeunes de la rue. Nous n'avons pas réussi à les impliquer de manière significative. Si l'engagement communautaire avait été plus important à l'étape de planification initiale, la CPO aurait peut-être eu plus de succès (4).
- Il aurait peut-être été possible de mieux définir dès le départ le rôle des membres du Comité organisateur et ce à quoi on s'attendait d'eux. Une grande partie de la prise de décision et du soutien entre les réunions a incombé à quelques membres, alors que c'était peut-être le meilleur moyen de faire avancer les choses et de maintenir l'élan (3).
- Une meilleure couverture médiatique (1).
- Il a été difficile de refléter la diversité des communautés concernées au sein du Comité organisateur, même si des efforts fructueux ont été déployés pour compenser cette situation dans la manière dont les consultations publiques ont été menées (1).
- Davantage d'interaction et de commentaires sur les rapports de la vérificatrice générale et du juge Rouleau dans les rapports de la CPO (1).
- Davantage d'attention aurait pu être consacrée à l'obtention d'un plus grand engagement de la part du monde des affaires dès le départ, ce qui aurait été bénéfique pour l'ensemble des activités de sensibilisation, de collecte de fonds et de défense des intérêts (1).
- Plus de temps pour examiner les recommandations (1).

- Planification à long terme et étude d'un éventuel financement du Groupe de parties prenantes des quartiers urbains (1).
- La structure organisationnelle s'est avérée difficile et a nécessité des ajustements (1).
- La collecte de fonds a été relativement lente à générer suffisamment de dons pour couvrir l'intégralité des coûts de la Commission, ce qui a suscité une certaine anxiété et fait penser que l'ampleur et les frais de la CPO auraient peut-être pu être planifiés de manière plus prudente (1).
- Les relations avec le fondateur Ken Rubin se sont quelque peu tendues (1).
- Davantage de personnel de soutien et de membres du Comité directeur qui ont joué un rôle plus actif (1).

Outre l'enquête réalisée auprès des membres du Comité organisateur, Lew Auerbach, membre de ce dit Comité, s'est entretenu de 45 à 60 minutes avec les commissaires et les principaux responsables administratifs, à savoir :

Alex Neve, commissaire
 Leilani Farha, commissaire
 Debbie Owusu-Akyeeah, commissaire
 Monia Mazigh, commissaire
 Michelle Hurtubise, directrice générale du CSCC
 Robert Fox, coprésident du Comité organisateur
 Brenda Knight, coprésidente du Comité organisateur
 Gaëlle Muderer, coordonnatrice du projet
 Ken Rubin, initiateur du projet et premier bailleur de fonds

L'objectif des entretiens était d'identifier ce qui, selon ces personnes, a permis à la Commission de bien fonctionner, ce qui aurait pu être amélioré et ce qu'elle pourrait léguer.

Pour ce faire, les entretiens ont abordé les questions et thèmes généraux suivants :

- Quelles sont les raisons qui ont contribué au succès de la Commission? Quelles sont les leçons tirées de l'expérience dont des enquêtes similaires pourraient bénéficier?
- Quels ont été les obstacles et comment ont-ils été surmontés ou non?
- Quelles ont été vos contributions, et celles d'autres personnes, qui méritent d'être soulignées?
- Qu'est-ce qui était unique et qu'est-ce qui ne l'était pas?
- Quels ont été les impacts à court terme?
- Quels sont, selon vous, les impacts à long terme?

- Avez-vous des regrets ou des améliorations que vous apporteriez la prochaine fois ou que vous suggéreriez à d'autres qui envisagent une action similaire?

Quelques thèmes communs sont ressortis des entretiens. Par ailleurs, Ken Rubin a formulé des observations sur la mesure dans laquelle la Commission populaire a répondu à ses attentes initiales.

Parmi ces observations, notons :

- Le cadre des droits de la personne est nécessaire pour aller de l'avant.
- Il faut respecter et entendre la voix de la communauté.
- Quelques personnes ont joué un rôle essentiel.
- Plusieurs choses auraient pu être mieux faites.

Les enregistrements, les transcriptions et les faits saillants de ces entretiens sont inclus dans le projet de documentation et sont disponibles aux fins d'examen.

Documentation

Premier exemple canadien de commission populaire à l'ère numérique, la CPO s'est engagée non seulement à concrétiser sa vision et sa mission, mais aussi à documenter son expérience et à la partager avec d'autres communautés.

Le présent rapport est l'une des dimensions de cet engagement. Il est accessible au public sur le site Web de la CPO et distribué aux parties intéressées. En outre, la CPO est entrée en contact intermittent avec des dirigeants communautaires et des militants d'autres communautés qui ont vécu des manifestations de convois et des activités connexes qui menacent les droits de la personne et la sécurité publique. Les membres du Comité organisateur resteront disponibles pour conseiller et soutenir les groupes d'autres communautés désireux de s'inspirer de notre expérience.

En outre, les dossiers de la CPO, notamment les témoignages et les soumissions écrites, seront déposés aux [Archives de la ville d'Ottawa](#) afin de garantir leur disponibilité à des fins historiques, de recherche et d'éducation. Lorsque nécessaire, les éléments de preuve seront codés pour protéger l'identité des témoins.

Conclusion

La Commission populaire d'Ottawa a créé un espace sûr où les personnes touchées par l'occupation par le convoi ont pu venir partager leur expérience et leur point de vue. Leur contribution a permis de formuler une série de recommandations susceptibles d'assurer une transformation systémique de la réaction future de la ville aux situations d'urgence, fondée sur la justice, les droits de la personne et l'action démocratique. De manière plus immédiate, le processus de la CPO a apporté une certaine validation et guérison aux personnes qui sont venues raconter leur histoire.

La CPO était une entreprise ambitieuse et intense, s'étalant sur moins de 16 mois, de la conception à l'achèvement. La clé de son succès a été son enracinement et sa concentration sur les intérêts de la communauté, sa capacité à mobiliser le temps et le talent de dirigeants communautaires remarquables, le solide soutien du CSCC et de son personnel, et son engagement à capter et à amplifier les voix qui sont souvent négligées, ignorées ou réduites au silence.

D'emblée, la CPO a été considérée comme une occasion d'apprentissage, en ravivant et en testant un modèle de citoyenneté pour voir comment il pourrait être adapté à l'ère numérique et ce qu'il pourrait offrir à d'autres communautés confrontées à des défis différents. Nous espérons qu'en documentant l'expérience de la CPO, nous serons en mesure d'encourager d'autres collectivités à se demander si une commission populaire, ou une enquête citoyenne alternative, pourrait les aider à avoir des discussions difficiles et importantes en vue de bâtir une communauté et de tracer une voie pour l'avenir.

Annexes

Échéanciers et jalons

28 janvier - 20 février 2022	Occupation d'Ottawa-Gatineau par le convoi
8 février 2022	Début des discussions sur la création d'une commission populaire
30 mars 2022	Première réunion du Comité organisateur
Avril 2022	Travail initial d'identification de l'organisme parrain, de bailleurs de fonds et de commissaires potentiels
Mai 2022	Confirmation du CSCC comme parrain, recrutement des commissaires, élaboration du plan de travail et échéanciers
Juin 2022	Confirmation des commissaires, élaboration du plan de communications, budget et plan de dotation en personnel
27 juin 2022	Lancement public de la CPO avec conférence de presse et site Web
Juillet-août 2022	Embauche du personnel, planification des audiences publiques, collecte de fonds
21 septembre 2022	Début des audiences publiques (Résumé des activités de sensibilisation, disponible ici).
21 novembre 2022	Lancement de la chronologie du convoi sur opc-cpo.ca
10 décembre 2022	Fin des audiences publiques
30 janvier 2023	Publication de la première partie du rapport de la CPO – Ce que nous avons entendu
20 mars 2023	Groupes de discussions chargés d'examiner les recommandations provisoires
4 avril 2023	Publication de la deuxième partie du rapport de la CPO – Après l'occupation : le changement
Mai 2023	Fin des contrats du personnel de soutien.

Juillet 2023

Publication du rapport de la CPO **Ce que nous avons fait. Ce que nous avons appris.**

Annexe A

Termes de référence du Comité organisateur

Mandat

Le mandat du Comité organisateur consiste à superviser le travail de la Commission, en confirmant l'orientation, la stratégie, les objectifs et les échéanciers, et en assurant la responsabilité devant la communauté pour la mise en œuvre réussie de ce plan.

Le Comité d'organisation devra :

- Mettre au point un plan d'action confirmant les buts et objectifs, les échéanciers et les résultats attendus.
- Élaborer et approuver un budget et un plan de financement.
- Confirmer le mandat et les nominations des commissaires.
- Approuver un plan pour les audiences publiques.
- Approuver la stratégie en matière de communication et le matériel afférent.
- Soutenir la production du ou des rapports de la Commission.
- Approuver les rapports publiés par la Commission.
- Superviser la collecte de fonds et les demandes de subventions.
- Superviser les dépenses et examiner les états financiers.
- Participer au recrutement de personnel ou d'experts-conseils.
- Superviser le rendement du personnel de concert avec [l'organisme parrain].
- Assurer une collaboration positive avec [l'organisme parrain].
- Créer et assurer une collaboration positive avec les groupes de parties prenantes.
- Rendre compte à la communauté des progrès et des résultats.

Membres

Le Comité organisateur comptera jusqu'à [15] membres, sans compter les membres d'*office*.

La représentation au sein du Comité organisateur sera assurée par des individus et des groupes communautaires qui vivent, travaillent ou ont des entreprises dans les zones touchées, ainsi que des dirigeants communautaires et des principaux partisans.

Les communautés méritant l'équité telles que les Autochtones, les Noirs, les personnes de couleur, les 2SLGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les femmes et les jeunes seront représentées.

Les membres d'*office* sont la directrice générale de [l'organisme parrain] et le coordonnateur (une fois sélectionné).

Méthodes de travail

- Le Comité organisateur fonctionnera par consensus.
- Les coprésidents seront choisis parmi les membres.
- Le quorum sera composé de 50 % plus un des membres.
- Des réunions auront lieu toutes les [trois] semaines, ou plus fréquemment si nécessaire.

Le Comité organisateur peut choisir de sélectionner et de responsabiliser un groupe exécutif composé de [cinq] membres au maximum qui exercera des fonctions exécutives et assurera le suivi des questions urgentes en temps opportun. Ce groupe se réunira au moins une fois par [semaine], et un quorum de [trois] sera requis pour prendre des décisions. Celles-ci seront prises par consensus.

Le Comité organisateur favorisera des pratiques exemplaires. Toute action inappropriée d'un membre du Comité d'organisation sera traitée par le Comité, qui prendra les mesures de suivi nécessaires.

Transparence

- Les procès-verbaux des réunions du Comité organisateur seront accessibles au public.
- Le budget et le bilan de la Commission seront accessibles au public.

Annexe B.i

Rôle et sélection des commissaires

Ce document décrit la raison d'être des commissaires, les critères de leur sélection, leur mandat et leurs méthodes de travail. Après approbation de ce document par le Comité organisateur, un Comité de sélection sera constitué pour approcher les candidats, s'entretenir avec eux et revenir avec des recommandations.

Que font les commissaires?

Les commissaires font partie intégrante de cette enquête citoyenne. Il leur incombe de convoquer et de présider, en tant que groupe officiel, les audiences communautaires et de rédiger des rapports. Ils organiseront des audiences respectueuses et équitables, recueilleront les témoignages et les préoccupations de la communauté, analyseront et rendront compte de ce qu'ils ont entendu, et formuleront des recommandations à l'intention de la communauté.

Quelle est la relation des commissaires avec le Comité organisateur et entre eux?

Les commissaires travaillent avec un haut degré d'indépendance, tout en recevant des conseils et un soutien administratif de la part du Comité organisateur.

Les commissaires donnent le ton en matière de civilité lors des audiences, qui doivent se dérouler en toute sécurité et en tenant compte des traumatismes, en veillant à ce que les divers témoins soient entendus équitablement. Ils sont chargés de rassembler les témoignages du public et de rédiger un rapport clair qui formule des recommandations visant à renforcer les réponses institutionnelles et communautaires. Bien qu'ils recherchent un consensus, il se peut qu'un rapport minoritaire soit publié. Les commissaires doivent être disponibles pour commenter leurs conclusions et proposer des présentations à la communauté.

Critères et sélection des commissaires

Les commissaires doivent refléter la communauté et sa diversité. Ils doivent respecter les diversités, les points de vue, les préoccupations et les besoins de la communauté. Ils doivent être des membres de la communauté respectés, au-dessus de la mêlée et distingués. Ils doivent être des personnes sympathiques, flexibles et impartiales, connaissant la communauté et capables de diriger des audiences.

Idéalement, ils devraient être bilingues, en bonne santé et prêts à consacrer un à deux jours par semaine à leur travail pendant toute la durée du processus.

Ils seront sélectionnés par un comité spécial après que le Comité organisateur aura sollicité des noms de candidats. Tous les candidats non sélectionnés de la liste devraient être invités à participer à la CPO à un titre ou à un autre.

Les commissaires peuvent être au nombre de deux, trois ou plus, avec un président au besoin.

À quelle assistance les commissaires peuvent-ils s'attendre?

Le Comité organisateur, soutenu par le personnel et les bénévoles, sera responsable des notifications, de la logistique et de la sécurité liées aux audiences. Il apportera son soutien à la rédaction et à la production du rapport, ainsi qu'aux relations médiatiques. Si cela s'avérait utile, un comité consultatif constitué de personnalités éminentes ayant une expérience en matière d'enquête et de leadership communautaire pourrait être mis en place.

Honoraires

Compte tenu du temps consacré et de l'importance du rôle, des honoraires seront versés.

Démissions et remplacement

En cas de démission d'un commissaire, une explication publique sera donnée. Si cela est justifié, un remplaçant sera nommé.

Annexe B.ii

Profil des commissaires

Nous recherchons des commissaires respectés, indépendants et empathiques, à l'image de notre communauté, chargés de :

- Convoquer et présider des audiences publiques au cours desquelles les résidents locaux, les groupes et agences communautaires, les autorités publiques et les experts peuvent venir témoigner.
- Superviser la recherche et diriger la préparation d'un ou plusieurs rapports contenant des recommandations d'action.
- Représenter publiquement la Commission populaire et contribuer à articuler son objectif.

Les audiences serviront de forum pour partager des histoires, des points de vue, des preuves et des propositions sur :

- L'impact de l'occupation sur les résidents, les entreprises, les services et les travailleurs.
- La réaction des gouvernements et des autorités à tous les paliers, et celle de la communauté.
- Les mesures qui pourraient être prises pour instaurer la confiance et réduire le risque et l'impact de futures occupations et manifestations prolongées.

Les commissaires devront :

- Veiller à ce que les audiences soient accueillantes, ordonnées et productives.
- Donner un ton de civilité, en veillant à ce que les opinions divergentes soient entendues.
- Établir des limites, en interdisant les propos haineux ou diffamatoires.
- Distiller les contributions du public dans un rapport accessible qui formule des recommandations visant à renforcer la réactivité et la résilience des institutions et des communautés.
- Assurer leur indépendance tout en recherchant un consensus entre eux.
- Offrir des directives au groupe directeur et au personnel de soutien et accepter leurs conseils.

Les commissaires toucheront des honoraires et peuvent s'attendre à consacrer une journée ou plus par semaine à ce projet, au cours de la prochaine année. Les commissaires potentiels seront interviewés par une petite équipe afin d'explorer leur intérêt et leur aptitude. Ils seront confirmés par le Comité organisateur.

Les commissaires peuvent compter sur le soutien du Comité organisateur, du personnel et des bénévoles pour la convocation et la conduite des audiences, la rédaction et la production des rapports, la liaison avec la communauté et les relations médiatiques, ainsi que les services administratifs.

Les travaux publics de la Commission devraient commencer en juin, avec des audiences à la fin de l'été et à l'automne. Nous prévoyons de présenter le rapport final au cours du premier trimestre 2023.

Annexe B.iii

Modèle de lettre d'intention avec les commissaires

CONTRAT DE SERVICES

entre

[Organisme parrain et/ou Comité organisateur]

et

[Commissaires]

Contexte

À la suite de la décision de *[organisme parrain et/ou du Comité organisateur]* prise le *[date]* de nommer *[noms]* au poste de commissaires pour la *[nom et acronyme de la Commission]*, le présent accord, daté du *[date]*, définit les responsabilités et les attentes des commissaires et *[organisme parrain et/ou du Comité organisateur]*.

Durée

La nomination au poste de commissaire commence le *[date]* et se poursuit pour une durée *n'excédant pas le [date]*.

Rôle

Le rôle et les responsabilités des commissaires consistent à :

- Maintenir l'indépendance et l'impartialité, notamment déclarer et traiter tout conflit d'intérêts potentiel susceptible de survenir dans le cadre de leur travail.
- Préparer et présider des consultations et des audiences publiques tenant compte des traumatismes où les résidents locaux, les groupes et agences communautaires, les autorités publiques et les experts peuvent témoigner.
- Superviser la recherche et la préparation, et rédiger un rapport contenant des recommandations d'action.
- Présenter publiquement le rapport de la Commission.

Normalement, les commissaires entendront les soumissions dans le cadre d'un panel. Mais, ils peuvent convoquer des sessions séparément. Les commissaires sont sensés entendre les soumissions dans les deux langues officielles, avec l'aide, au besoin, de traducteurs.

Les commissaires doivent fonctionner comme des commissaires indépendants. Mais, ils s'engagent à assumer leurs responsabilités envers *[l'organisme parrain et/ou le Comité organisateur]*. Les commissaires seront habilités à nommer des conseillers ou des instances consultatives et à déterminer le processus qu'ils suivront dans l'exécution de leur travail.

Les commissaires collaboreront et travailleront par consensus. Si nécessaire, un commissaire peut présenter un rapport minoritaire. Les commissaires consacreront en moyenne l'équivalent d'un jour par semaine à leur travail pour la Commission, sachant qu'il y aura des semaines où ils seront impliqués pendant plusieurs jours et d'autres où ils ne le seront pas.

Résultats attendus

Les commissaires feront de leur mieux pour rendre compte publiquement de leur travail et de leurs conclusions à [x] occasions :

- Une déclaration publique offrant un aperçu des progrès réalisés à ce jour et de toute question et principales recommandations émergentes sera publiée [x] mois après le début de leurs travaux.
- Un rapport intermédiaire sera publié pour coïncider avec [événement]; et
- Un rapport final sera produit d'ici le [date].

Sécurité, risque et conflit

Les commissaires entendront les points de vue de tous les segments de la communauté et il se peut qu'ils fassent l'objet de critiques et d'attaques publiques. Cela vaut également pour le personnel affecté à la Commission et les bénévoles qui soutiennent son travail. L'un des commissaires et un membre du Comité organisateur seront désignés pour prioriser l'élaboration d'un « Protocole de sécurité et d'environnement sûr » applicable aux commissaires, au Comité organisateur, au personnel affecté à la Commission et aux bénévoles.

Soutien aux commissaires

Le travail des commissaires est indépendant des opinions de [l'organisme parrain].

Un membre du Comité organisateur servira de personne-ressource pour la communication permanente avec les commissaires.

Pour leur faciliter la tâche, les commissaires recevront un soutien administratif et technique de la part du personnel de [l'organisme parrain]. [L'organisme parrain] collectera des fonds pour embaucher du personnel chargé de soutenir la Commission et le travail des commissaires.

Substituts

[L'organisme parrain], en consultation avec le Comité organisateur et les commissaires, peut nommer une ou plusieurs personnes à titre de commissaire substitut afin d'aider les commissaires lors des audiences, au besoin.

Cessation des fonctions

Les commissaires reconnaissent qu'ils seront soumis à l'examen du public et qu'ils se comporteront de manière éthique et respectueuse. Leur mandat ne peut être résilié sans motif valable.

Si un commissaire doit démissionner ou se démettre de ses fonctions, il doit donner un préavis d'un mois. Dans ce cas, [*l'organisme parrain et/ou le Comité organisateur*], après consultation avec les commissaires, peut nommer un commissaire de remplacement.

Honoraires

Les commissaires toucheront des honoraires de 10 000 \$ chacun en reconnaissance de leur contribution. La moitié des honoraires sera versée au début des audiences et l'autre moitié lors de la préparation du rapport final.

Capacité

Les commissaires sont engagés par [*l'organisme parrain et/ou le Comité organisateur*] en qualité d'entrepreneurs autonomes. [*L'organisme parrain et/ou le Comité organisateur*] et les commissaires reconnaissent et conviennent que le présent accord ne crée pas de partenariat, de coentreprise, d'agence, d'emploi, de mandat, de représentation ou de délégation entre eux et que les commissaires ne doivent pas représenter la relation entre eux et [*l'organisme parrain et/ou le Comité organisateur*] à des tiers en tant que telle.

Signé ce [*n*]^{ème} jour de [*mois*] [*année*]

Commissaires

Nom _____

Nom _____

[*Organisme parrain et/ou Comité organisateur*]

Nom _____

Témoin

Nom _____

Annexe C

Plan de sécurité

La CPO s'est engagée à créer un environnement accueillant dans lequel les résidents locaux de divers horizons peuvent raconter leur histoire, exprimer leur opinion et formuler des recommandations d'action en toute sécurité.

Afin de respecter et de protéger la santé, le bien-être et la vie privée des personnes qui se manifestent, la CPO met à disposition toute une gamme de façons de participer, notamment des consultations communautaires, des soumissions écrites et des réunions privées, ainsi que des audiences publiques, en personne et en ligne.

La CPO s'efforcera de fournir un espace sûr aux participants, en veillant à ce que leurs opinions soient reçues avec respect et en réduisant le risque qu'ils soient ciblés ou harcelés, tout en répondant aux attentes raisonnables en matière de transparence et de reddition de comptes.

Civilité et respect

La CPO se réserve le droit de restreindre l'accès à la salle d'audience et aux locaux, et peut demander à toute personne perçue comme une menace ou susceptible de perturber l'audience de quitter les lieux.

Les images, slogans ou textes sur les vêtements ou ailleurs qui incitent à la haine, à la violence ou qui sont susceptibles d'offenser ne seront pas autorisés dans la salle d'audience ou dans les locaux.

Les enseignes, pancartes, drapeaux et bannières, autres que ceux de la CPO ou ceux qu'elle aura autorisés, ne seront pas permis dans la salle d'audience ou dans les locaux.

Espaces sûrs et sécurité

Les participants aux réunions publiques seront invités à s'inscrire, en indiquant leur nom et leur coordonnée. Les participants aux réunions Zoom devront s'inscrire en fournissant une adresse courriel.

Par respect pour ceux qui ont été traumatisés par les partisans du convoi ou qui peuvent être affectés par leur présence, des efforts seront faits pour protéger les personnes touchées en créant des espaces séparés où les partisans du convoi seront entendus par les commissaires.

La CPO prendra des dispositions pour que des bénévoles expérimentés dans la surveillance des rassemblements publics, la protection des espaces sûrs et la désescalade des tensions soient présents lors des audiences publiques.

La police ne sera appelée qu'en cas de situation susceptible de devenir violente et que ni le personnel ni les bénévoles de la CPO sur place ne peuvent gérer.

Protection de la vie privée

Bien que la CPO ait et conserve le nom, l'adresse et les coordonnées de tous ceux qui comparaissent aux audiences publiques, que ce soit en personne ou en ligne, les intervenants sont libres de protéger leur identité en public, en utilisant uniquement leur prénom ou un pseudonyme/avatar et en donnant une description générique de leur adresse. Les commissaires, lorsqu'ils leur poseront des questions, veilleront à protéger leur vie privée.

Seuls les enregistrements et les prises de photos autorisés seront permis lors des audiences publiques. Les membres du public ne seront pas autorisés à prendre des photos ou à enregistrer des images dans la salle d'audience ou les locaux. [SÉP] [SÉP]

Les médias reconnus par la Tribune de la presse parlementaire seront admis aux audiences publiques. D'autres médias peuvent être accrédités en communiquant avec info@opc-cpo.ca. Afin de respecter et de protéger la vie privée des personnes qui comparaissent devant la CPO, les médias sont priés de demander la permission d'utiliser des noms ou de prendre des images qui permettraient d'identifier facilement les intervenants.

Soutien psychologique

Un conseiller ou quelqu'un ayant une formation et une expérience dans le domaine du soutien émotionnel aux personnes stressées assistera aux audiences de la CPO. Les gens demandant un soutien, ou ayant apparemment besoin d'une assistance, seront mis en contact avec cette personne pour être rassurés et conseillés.

En outre, des efforts seront déployés pour apporter le soutien nécessaire à la préparation des soumissions à la CPO et au suivi le cas échéant, notamment une vérification du bien-être. Un soutien psychologique adapté à la culture sera mis à disposition par l'intermédiaire du réseau Counseling on connecte.

La COVID

Tous les participants aux audiences publiques devront porter un masque bien ajusté couvrant le nez, la bouche et le menton. Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque seront les

bienvenues aux audiences tenues sur Zoom. Des accommodements peuvent être faits lors de réunions privées.

Du désinfectant pour les mains et des masques seront mis à la disposition des personnes qui n'en n'ont pas.

Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons d'assurer une bonne ventilation et de permettre la circulation d'air frais.

Protocoles en matière de sécurité

- Aucun partisan évident du convoi n'est présent :
 - Des gardes surveillent la salle et l'entrée du site.
- Les partisans du convoi arrivent sur le site :
 - Les gardes ne les affrontent pas immédiatement, mais alertent les autres gardes et les suivent à l'intérieur.
 - S'ils tiennent des bannières ou des affiches, leur dire qu'elles ne sont pas autorisées à l'intérieur et leur demander de les laisser derrière eux.
- Les partisans du convoi sont présents, mais ne perturbent pas l'audience :
 - Les gardes se positionnent près d'eux et leur font comprendre qu'ils sont observés sans les confronter directement.
- Quelqu'un tente de filmer/diffuser ou de prendre des photos intrusives :
 - Les gardes lui rappellent que l'enregistrement par le public n'est pas autorisé et lui demandent d'arrêter.
 - En cas de refus, les gardes se placent devant la caméra et lui demandent de quitter les lieux.
- Quelqu'un s'approprie le microphone à contretemps :
 - Le personnel/bénévole de la CPO explique qu'il n'est pas dans la file d'attente pour intervenir.
- Les partisans du convoi sont perturbateurs (parlent, crient, interrompent la procédure, brandissent des pancartes ou des banderoles) :
 - Les gardes se rapprochent d'eux et leur demandent de quitter les lieux.
- Quelqu'un refuse de quitter les lieux lorsqu'on lui demande :
 - Les gardes tentent de le diriger vers la porte (mains et yeux levés, pas de mouvements brusques).
 - Rester groupés et proches les uns des autres pour leur refuser l'espace et les faire reculer.
- Quelqu'un se dispute avec les bénévoles de la CPO au sujet du port du masque ou d'autres exigences :

- Les gardes interviennent dans la discussion pour y mettre fin et lui demander de bien se comporter ou de quitter les lieux (par exemple, « si vous avez un problème avec les règles, vous êtes libre de partir ou de vous plaindre par écrit »).
- Quelqu'un devient violent :
 - Les gardes se placent entre la personne et sa cible.
 - Les bénévoles de la CPO appellent le 911.

Annexe D

Métriques des médias sociaux (novembre 2022 - mai 2023)

- Facebook
 - Portée : 2 598
 - Nombre de visites à la page : 773
 - Adeptes : 63

- Instagram
 - Portée: 32 246
 - Nombre de visites au profil : 1 183
 - Adeptes : 276

- Twitter
 - Impressions : 777 123
 - Participation : 3,65 %
 - Clics sur le lien : 1 808
 - Retweets : 2 708
 - Aime : 10 015
 - Réponses : 1 949

- YouTube
 - Visionnements : 3 231
 - Abonnés : 63
 - Impressions : 29 357

- Publicité payée (Facebook et Instagram) – 40 \$, au total
 - Portée : 5 054
 - Impressions : 8 679

Annexe E

Aperçu des recettes et des débours

Commission populaire d'Ottawa

État des revenus et des dépenses

Du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

Revenus

Fondations	
<i>Rubin Public Interest Advocacy Fund</i>	25 000
<i>MakeWay Foundation</i>	12 500
<i>Maytree Foundation</i>	35 000
Fondation McConnel	35 000
Fondation communautaire d'Ottawa	20 000
Syndicats	
Alliance de la Fonction publique du Canada	10 000
SNEGSP	5 000
SCFP-Ontario	5 000
Section locale 503 du SCFP	503
Section locale 2025 d'UNIFOR	250
Centres de ressources et de santé communautaires	
Centre de santé communautaire du centre-ville	87 860
Centre des services communautaires Vanier	1 500
Centre de ressources communautaires Orleans-Cumberland	1 000
Donateurs individuels	10 067
Total	248 680

Dépenses

Salaires et avantages sociaux	131 148
-------------------------------	---------

Honoraires des commissaires	35 000
Frais de réunion	13 268
Interprétation/traduction	32 963
Communications	5 659
Activités de collecte de fonds	13 012
Charges de programme	7 630
Services organisationnels	10 000
Total	248 680

Annexe F

Indicateurs et métriques

Le Comité organisateur a examiné divers principaux indicateurs, à la fois à des fins de planification et de budgétisation, et dans le but d'obtenir un soutien, notamment des fonds, et d'évaluer les résultats. En l'absence de précédent et de points de référence, cela s'est avéré difficile.

La première série d'indicateurs concernait principalement les résultats attendus et l'engagement.

	Objectif	Actuel
Audiences publiques	10	13
Intervenants	72	56
• Participants	400	307
Consultations communautaires	12	8
• Participants	180	95
Soumissions écrites	200	91
Visionnements sur YouTube (audiences)	1 000	2 077
Visites du site opc-cpo.ca	12 000	19 760
Téléchargements des rapports de la CPO	1 000	215
Visionnements des rapports de la CPO		733
Citations dans les médias		75

En outre, parmi d'autres indicateurs plus substantiels, notons :

- Les personnes/groupes qui se sont manifestés pour raconter leur histoire et partager leur point de vue avec la CPO – 233.
- Les groupes communautaires qui se sont associés à la CPO pour organiser des rassemblements/conversations – 8.
- L'ampleur de la couverture médiatique et de l'intérêt suscité dans les médias sociaux.

- La mesure dans laquelle les efforts de la CPO ont été cités par les décideurs et les faiseurs d'opinion.
- La rétroaction des participants aux audiences publiques et aux consultations communautaires.
- La mesure dans laquelle les conclusions et les recommandations ont été citées dans le discours public.
- La mesure dans laquelle les recommandations ont fait l'objet d'un suivi.
- La mesure dans laquelle les liens communautaires ont été renforcés entre les groupes et les organisations.
- La mesure dans laquelle la CPO a obtenu le financement requis.